



## Bulletin n°28 été 2024

Dans un monde valorisant l'individualisme, le chacun pour soi, menant à la concurrence de tous contre tous, voire même au rejet de l'autre et de ses différences, nous essayons de favoriser, avec les limites de notre bonne volonté, les liens sociaux, l'intérêt général et le bien commun alliant notre patrimoine naturel et bâti.

Concernant le patrimoine bâti commun, d'importants travaux de rénovation thermique (menuiseries et isolation thermique) sur l'ancienne école d'Archinaud, une de nos locations, ont été effectués grâce aux fonds européens LEADER (à hauteur de 66 % de dépenses s'élevant à environ 59 000 euros) gérés par le GAL Haute-Loire présidé par Laurent Duplomb. Dans le cadre de cette enveloppe LEADER, l'ancienne cure du bourg a vu également des travaux d'isolation effectués en ce début d'année. Toujours au titre des locations, nous avons rénové en 2023 l'ancienne salle de classe de l'école de Chadron qui a fermé il y a plus de 20 ans maintenant. C'est une chadronnaise, Julianne Gérardin, qui loue dorénavant ce local à la commune en ayant délocalisé son activité de médecine chinoise de Taulhac à Chadron depuis novembre dernier. J'en profite pour remercier Jean-Jacques, 1<sup>er</sup> adjoint qui a été le maître d'œuvre de ces chantiers à Chadron comme à Archinaud, et Eric, notre agent technique, qui a réalisé une grosse partie des travaux du cabinet médical.

Au titre des travaux récemment terminés, le four du bourg, en particulier sa voûte qui menaçait de s'effondrer, a été rénové par l'entreprise d'insertion Meygalit de St Julien, avec l'aide de Gael Charles artisan maçon à Archinaud. Le pain a pu être cuit dans de bonnes conditions pour la vogue par Sylvain et les membres du comité des fêtes que je remercie vivement pour leur investissement au service de la vie de la commune. Subventionnée à 80 % par l'état dans le cadre de la DETR, le département dans le cadre du petit patrimoine non classé et la fondation du patrimoine, cette rénovation du four est la première étape de l'aménagement du centre-bourg de Chadron autour de la place.

Dans ce périmètre autour de la place, les réseaux aériens seront enfouis en lien avec le syndicat d'électrification. Le réseau d'eau potable sera repris par le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay, le réseau d'eaux pluviales réhabilité et complété par la commune. Une réserve incendie enterrée sera installée afin de protéger le bourg qui aujourd'hui n'a pas de défense incendie. Afin de limiter la vitesse, les deux intersections entre la RD 37 et la RD 27 seront aménagées et sécurisées. Les rues du pont de Chadron et de la mairie seront équipées d'un trottoir. Cette question de la vitesse semble

majeure aux yeux des habitants quant à la qualité de vie de nos villages traversés par des routes fréquentées. C'est le cas à Archinaud, où nous expérimentons une écluse, et à Colempce-Haut, où nous essayons d'entretenir au mieux les liens piétons vers le lotissement et le moulin Lyotard. Deux parkings, proposant en tout une quinzaine de places, permettront à la place sablée de devenir un espace de lien social plus qu'un espace de stationnement. Sur la place, la terrasse de notre multiservice, qui a rouvert au printemps 2023 sous la houlette de Sam, sera donc pérennisée, l'aire de jeu sera confortée.

Fin 2024, ces travaux importants dans le bourg de notre commune vont débiter par la transformation de la vicairie en un auvent touristique. En reculant le bâti, cela permettra d'améliorer la visibilité dans ce carrefour dangereux et d'aménager un trottoir. L'entrée de bourg côté St Martin et Solignac sera ainsi embellie tout en créant un espace d'accueil et d'information touristique muni d'un point d'eau et de toilettes publiques. Il sera destiné aux randonneurs empruntant nos chemins de petite randonnée (notamment le PR 577) et aux « traileurs » souhaitant découvrir les trois parcours trail qui ont été mis en place par la communauté de communes Mézenc Loire Meygal et la commune au départ de Chadron. La communauté de communes a ainsi élargi son espace trail, qui fonctionne très bien sur le Meygal et le Mézenc, vers la haute vallée de la Loire. Alors qu'émerge aujourd'hui sur notre territoire communautaire le projet de véloroute entre le Puy et le Gerbier porté par la région Auvergne Rhône Alpes sur la transcévenole, je formule ici le vœu, qu'en parallèle, le GR 3 dit sentier de la Loire, premier chemin de grande randonnée balisé en France en 1947, soit sorti de sa torpeur notamment en valorisant le tronçon entre le Puy et le Gerbier. Actuellement, des initiatives voient le jour en lien avec l'office de tourisme Mézenc Loire Meygal ou le comité départemental de randonnée. Ainsi, la grande randonnée vers Paris organisée par la fédération française de randonnée dans le cadre des JO a fait étape le long du GR 3, dit sentier de la Loire, le 18 mars à l'Ô'berges sauvages à Chadron.

Pour Chadron, le tourisme vert c'est, outre les gîtes de l'auberge sauvage et autres meublés en location saisonnière, le centre d'accueil et d'hébergement de Colempce, aujourd'hui dénommé les bâtisses de Colempce. Depuis 18 mois, un nouveau gestionnaire, une association menée par la ligue de l'enseignement de la Haute-Loire, loue ce site de 93 couchages à la communauté de communes Mézenc Loire Meygal qui a rénové ces bâtiments. Alors que le démarrage est lent pour les classes de découverte, le centre a été plein tout cet été que ce soit pour les colonies de vacances ou les week-ends en gestion libre (pour des mariages, fêtes de famille, etc...). Pour notre centre, ainsi que tout le village de Colempce, la téléphonie mobile posait largement problème.

L'installation d'une antenne 4G, 4 opérateurs (orange, SFR, bouygues et free) entre Chadron et Archinaud viendra régler cette défaillance constatée également dans une moindre mesure dans le bourg. Elle s'inscrit dans le programme new deal mené par l'État et le département de la Haute-Loire. Malgré de légitimes inquiétudes de riverains, j'ai bon espoir qu'à l'image de la quasi-totalité des nombreux sites new deal de Haute-Loire que le réseau 4G devienne performant sans qu'aucun problème annexe ne surgisse. Outre la téléphonie mobile, l'attractivité de notre commune repose également sur le déploiement de la fibre. Elle sera déployée rapidement dans les villages d'Archinaud et Onzillon par la régie Auvergne numérique.

Même si notre commune demeure attractive (les chiffres de la population légale 2024 laissent apparaître une progression de 25 % entre 2015 et 2021, nous classant au quatrième rang en Haute Loire), la tendance de mise en chantier semble en berne, seulement 1 permis de construire validé en 2023. La hausse des taux d'intérêts et du coût de la construction en sont responsables. Sur le plus long terme, la démarche du Zéro Artificialisation Nette à minima nous questionne. Quel avenir pour

nos communes de la deuxième ou troisième couronne du Puy dont le modèle pavillonnaire, malgré ses défauts, était le poumon, la source de vitalité ? Sans augmentation de la population, entraînant augmentation du produit fiscal et des dotations de l'État, à Chadron nous n'aurions pas d'employé communal à temps plein, pas de commerce multi-services, pas de stade de foot. Nous sommes conscients que les terres agricoles et les espaces naturels doivent être protégés, mais cette transition est brutale pour des communes rurales à l'artificialisation faible. Un chiffre me semble parlant : Avec l'entrée en vigueur du PLUI de la communauté de communes, nos droits à construire sont passés de 1 % à 0,3 % de la surface globale de la commune (de 14 à 5 ha). Qui plus est, nous n'avons que très peu de friches permettant par leur requalification de remobiliser du foncier. Je ne sais pas précisément de quelle manière mais nos collectivités plutôt vertueuses dans la gestion du foncier urbanisable (à priori selon notre bureau d'étude nous respectons déjà par l'application de notre PLUI les objectifs 2030 de la loi ZAN.) devraient être aidées, valorisées dans le cadre des politiques publiques pour leurs aménagements de bourgs, leurs démarches de réhabilitation du bâti ancien qui permettront de densifier dans de bonnes conditions l'habitat en campagne. Au sujet du PLUI, dont le zonage vous est présenté dans le bulletin, il a été validé en février 2024 à l'échelle communautaire à l'unanimité moins deux abstentions, Chadron et Les Estables. Je souhaite remercier les propriétaires chadronnais qui, malgré des pertes de constructibilité sensibles et impactantes, ont exprimé leurs doléances avec compréhension et diligence. Selon le bureau d'étude, notre situation aurait pu être encore plus restrictive si nous avions tardé à réviser notre document d'urbanisme. Le PLUI aura eu au moins une vertu. Les propriétaires auront pris conscience que la constructibilité de leur terrain n'est pas éternelle, limitant ainsi la potentielle rétention. D'ailleurs, même dans la vie du PLUI, c'est-à-dire 15 ans environ, un terrain pourra lors d'une révision perdre sa constructibilité au profit de parcelles constituant une réserve foncière dite 2 AU représentant dans le PLUI environ 1 ha à Chadron.

En parallèle de la mise en place du PLUI, un droit de préemption au bénéfice des communes a été instauré par délibération de la communauté de communes du 15 février 2024. Comme vous le lirez dans les comptes-rendus de conseils, la commune s'en est saisi pour préempter les parcelles A 112 et A 2270 à Archinaud afin de réaliser l'aménagement de lotissement prévu dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) inscrite au PLUI. En effet, rien ne permettait à la commune d'être sûre de cette réalisation sans la maîtrise foncière d'un terrain représentant aujourd'hui presque un quart de la surface constructible communale. En l'absence de recours, la commune pourrait rapidement travailler à la constitution d'un nouveau lotissement communal aux perspectives économiques raisonnables et permettant à notre collectivité de conserver sa dynamique.

Pour terminer, je voudrais justement remercier tout ceux qui participent à cette dynamique commune, en premier lieu bien-sûr les contributeurs à ce bulletin, les salariés de la commune, les conseillers municipaux et les forces motrices de nos villages : artisans et commerçants (apparaissant à la fin de ce bulletin), agriculteurs (dont il sera question lors de la journée terre de liens du 21 septembre), bénévoles du centre communal d'action sociale autour d'Isabelle et membres actifs des associations dont l'admirable travail est détaillé dans les pages suivantes.

Bonne lecture à tous !

Aymeric Roudil, pour le conseil municipal

# ETAT CIVIL 2023

## MARIAGE :

Laëtitia GOUPIL et Romain MICHEL le 19 aout 2023

## NAISSANCE :

Robin FARJON né le 03 septembre 2023, de Sébastien FARJON et Ludivine MALARANGE - Onzillon

## DECES :

Gérard, Marc, Félix ROCHEDIX des Clauses décédé le 13 février 2023, âgé de 75 ans

Alain, Régis HABOUZIT d'Onzillon décédé le 22 mai 2023, âgé de 46 ans

Andrée, Yvette, Augusta MARTIN d'Onzillon décédée le 3 novembre 2023, âgée de 84 ans

# Informations utiles

## Horaires Secrétariat et Bibliothèque

Lundi : 14h à 19h

Mercredi : 14h à 17h    Vendredi : 9h30 à 11h30 et 14h à 17h

Samedi : 10h30 à 12h

Téléphone : 04.71.03.81.62    Mail : [mairiedechadron@wanadoo.fr](mailto:mairiedechadron@wanadoo.fr)

[mairiedechadron.fr](http://mairiedechadron.fr)

**Suivez l'actualité de votre commune sur votre smartphone grâce à l'application illiwap station Chadron**

## Déchèterie

Route de Laussonne – 43150 Le Monastier sur Gazeille

Jours	ÉTÉ Du 1er avril au 31 octobre		HIVER Du 1er nov au 31 mars	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	FERMÉ		FERMÉ	
Mardi	9h – 12h	14h - 18h	FERMÉ	14h - 18h
Mercredi	9h – 12h	14h - 18h	FERMÉ	14h - 18h
Jeudi	9h – 12h	14h - 18h	FERMÉ	14h - 18h
Vendredi	9h – 12h	14h - 18h	FERMÉ	14h - 18h
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h
Dimanche et jours fériés	FERMÉ		FERMÉ	

**ECO-POINTS (verres, papiers, cartons, plastiques, ...)** : au Coudert de Malhac, Stade de Colempce, Route d'Archinaud, Entrée du Village d'Onzillon

**Bacs individuels de collecte de déchets** : Pour les personnes non équipées, vous pouvez contacter le SICTOM afin de commander votre bac individuel : SICTOM Entre Monts et Vallées - BP 2 43190 TENCE - 04.71.59.82.93 [sictom-tence.fr](http://sictom-tence.fr)

## FRANCE SERVICES au Monastier sur Gazeille

Le territoire national voit l'apparition de nouvelles structures de Services Publics : Les France Services. L'une d'entre elles se trouve au Monastier au pôle Laurent Eynac à côté de la mairie.

### France Services qu'est-ce que c'est ?

Piloté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, le réseau « France services » est composé de structures de proximité où des agents accueillent et servent de relais entre usagers et diverses administrations publiques. L'objectif est de proposer une offre élargie de service au public au plus près de la population. **France Services, c'est le retour du service public au cœur des territoires.** Immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne...

**Les services partenaires présent au sein des France Services** : La Direction Générale des Finances Publics, Ministère de l'intérieur, Ministère de la Justice, pôle emploi, CAF, MSA, assurance maladie (CPAM)

Création d'une adresse e-mail, impression ou scan d'un justificatif, simulation d'allocations, création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne...

Les agents France services vous accompagnent également dans l'utilisation des outils informatiques et numériques du quotidien.

En complément des démarches administratives, France services vous donne accès à des postes informatiques en libre-service, avec imprimante et scanner.

Porteur de ce projet, la volonté de la commune, au-delà des missions que nous venons de citer, est d'en faire un lieu d'accueil inconditionnel ouvert à tous, vivant et permettant de faciliter la vie quotidienne de chacun.

Pour vous accueillir et vous accompagner, vous pourrez compter sur la présence de deux agents communaux (soumis légalement au secret professionnel par leur statut).

Ils vous garantiront un accueil inconditionnel, pourront vous aiguiller dans vos accès aux différents droits sociaux et effectueront un suivi de l'avancement de vos différentes démarches.



## Horaires d'ouverture : (sans rendez-vous)

LUNDI		13h30 - 16h30
MARDI	9h00 – 12h00	13h30 - 16h30
MERCREDI		13h30 - 16h30
JEUDI	9h00 – 12h00	13h30 - 16h30
VENDREDI	9h00 – 12h00	13h30 - 16h30

Téléphone : 04 71 01 10 53

Mail : [lemonastier@france-services.gouv.fr](mailto:lemonastier@france-services.gouv.fr)

*Ecole de  
Musique  
Intercommunale*



**Pour les nouveaux inscrits** : Les inscriptions ont débuté le lundi 24 juin 2024.

Vous trouverez le bulletin d'inscription ainsi que toutes les infos utiles sur le site de

la Communauté de Commune Mézenc Loire Meygal : [www.mezencloiremeygal.fr](http://www.mezencloiremeygal.fr) (Onglet « Culture »).

Renseignements : [www.mezencloiremeygal.fr](http://www.mezencloiremeygal.fr)

Contact direction : [emi@mezencloiremeygal.fr](mailto:emi@mezencloiremeygal.fr) /

Contact secrétariat communauté de communes : 04-71-08-46-85



Action sociale (petite enfance, centre de loisirs, résidences personnes âgées, ...)  
Culture et tourisme (bibliothèques, école de musique intercommunale, tourisme, loisirs)

Environnement, économie et urbanisme

Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal

<https://www.mezencloiremeygal.fr> ou 04.71.01.14.34



## TRANSPORT SCOLAIRE

[Inscription en ligne au transport scolaire.](#)

La Région organise et prend en charge le transport des élèves de la Haute-Loire, excepté ceux domiciliés à l'intérieur du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay. De la maternelle au lycée, votre enfant peut bénéficier des transports scolaires régionaux, sous réserve de respect du règlement des transports scolaires en vigueur en Haute-Loire.

Pour accéder au formulaire d'inscription en ligne : [www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr) -> transport -> En car scolaire -> Haute-Loire -> Inscription aux transports scolaire 2024-2025.

***La mairie se tient à disposition si besoin.***

---

### **ADMR:** Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural



L'ADMR MEZENC-MEYGAL est au service de la population dans quatre domaines :

- Enfance et parentalité,
- Accompagnement du handicap,
- Services et soins aux séniors,
- Entretien de la maison.

Ce sont 70 salarié(e)s qui interviennent pour aider environ 600 personnes dont 144 sur le Canton du Monastier/Gazeille.

Si vous souhaitez contacter l'antenne du Monastier/Gazeille : 04.71.08.39.35

[info.mezencmeygal-lemonastier@fed43.admr.org](mailto:info.mezencmeygal-lemonastier@fed43.admr.org)



## Le site internet de la mairie fait peau neuve!

[www.mairiedechadron.fr](http://www.mairiedechadron.fr)

Vous y trouverez les dernières actualités, dans les services différents liens utiles et l'annuaire de nos commerces, artisans et associations (en cours de mise à jour), ainsi que les délibérations du conseil municipal.



## Service de l'eau et de l'assainissement : SGEV

Pour tous sujets liés à une **casse ou dysfonctionnement** sur le réseau d'eau ou d'assainissement collectif, le relevé ou la facturation, vous êtes invités à contacter le **Syndicat de Gestion des Eaux du Velay – 32 rue Hippolyte Malègue – ZA Taulhac – 43000 LE PUY EN VELAY – 04.71.02.12.13 – [contact@sgev.fr](mailto:contact@sgev.fr)**

Le SGEV a également une station Illiwap.



# Compte-rendu des conseils municipaux

## Conseil municipal du 9 juin 2023

### **Election du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023**

A l'unanimité, Jean-Jacques Lashermes est désigné délégué pour la commune de Chadron. Isabelle Lechten, Sylvain Gérentes et Aymeric Roudil seront suppléants.

### **Adhésion ALTITHEQUE**

A l'unanimité, le conseil municipal valide l'adhésion à altibox service du département permettant aux lecteurs de la bibliothèque de Chadron d'accéder à l'altithèque proposant de multiples ressources numériques : cinéma, presse, musique, livres, autoformation...

La cotisation pour la commune s'élève à 20 centimes par habitant.

### **Délibération de garantie**

Le conseil acte la délibération de garantie nécessaire si la commune a recours à un emprunt ou une ligne de trésorerie auprès de l'Agence France Locale au cours de l'année.

---

## Conseil municipal du 2 août 2023

### **Choix de l'artisan pour les travaux d'isolation de l'ancienne école d'Archinaud**

Suite à l'analyse des différentes propositions (Pascal, GP décoration, Cammarota), la commission d'appel d'offres propose au conseil de retenir l'entreprise EURL Pascal Christophe. Le conseil valide à l'unanimité.

### **Demande de subvention au titre du dispositif départemental : Patrimoine rural non protégé**

Concernant la réhabilitation du four du bourg de Chadron, le conseil municipal entérine la demande de subvention au département à hauteur de 20 % des dépenses hors taxe. Le plan de financement est complété à 80 % par la DETR 2023 et une aide dite « patrimoine et insertion » délivrée par la fondation du patrimoine.

---

## Conseil municipal du 25 septembre 2023

### **Requêtes du conseil municipal dans le cadre de l'enquête publique relative à l'élaboration du PLUI Mézenc Loire Meygal et l'abrogation de la carte communale de la commune de Chadron**

*Le conseil municipal a choisi d'inscrire la délibération suivante au registre d'enquête communal déposé en mairie de Chadron. Cette délibération reprend notamment à son compte les doléances formulées par les propriétaires privés sur le registre déposé en mairie de Chadron qui demandaient de conserver des droits à la constructibilité existants dans la carte communale en vigueur. Elle développe aussi deux demandes communales.*

Dans le cadre de l'enquête publique concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Mézenc Loire Meygal et l'abrogation de la carte communale de la commune de Chadron, le conseil municipal, à l'unanimité, demande que dans le PLUi Mézenc Loire Meygal :

- La parcelle A 2363 située aux Clauses soit classée en STECAL "Ny" afin de permettre le développement de l'artisan déjà installé (garage automobile) depuis 2015. Sa présence est un élément essentiel du quotidien et de la vie économique de notre commune. L'impossibilité de création d'extension ou d'annexe pourrait nuire à son activité et sa pérennité sur notre petite commune qui ne dispose pas d'autres garages automobiles.

- L'emplacement réservé numéro 1 au bourg de Chadron (dédié à une potentielle extension du cimetière) soit retiré du PLUI afin de ne pas fragiliser le fonctionnement de l'exploitation agricole concernée.

- Les parcelles A 1277 et A 1278 soient prioritairement intégrées dans la zone constructible du plan local d'urbanisme intercommunal. En effet, deux permis de construire ont été déposés sur ces parcelles en toute proximité du village de Colempce Bas. Tous les réseaux sont donc en bordure ou très proches : voirie communale, électricité, eau potable, assainissement collectif.

- La parcelle B 2402 à Onzillon soit en partie incluse dans la zone constructible du plan local d'urbanisme intercommunal. Elle est située au cœur du village d'Onzillon attenante à la maison de son propriétaire (B 527). Tous les réseaux sont en bordure de la parcelle.

- A Colempce-Bas, la zone classée Ue sur les parcelles A650 et A651 puisse accueillir des hébergements légers de loisirs, notamment en partie ouest. Cela pourrait compléter l'activité du centre d'accueil et d'hébergement tout proche (Les bâtisses de Colempce).

- Au regard de l'attractivité et du boom démographique caractérisant Chadron (population INSEE de 332 habitants en 2020, soit une augmentation de 20 % en 6 ans, de 57 % en 15 ans), le potentiel foncier urbanisable (PFU) de la commune soit augmenté dans le projet de PLUI soumis à enquête publique de 1,8 hectares. Ainsi, le PFU pour la commune de Chadron passerait de 5,3 ha dans le projet de PLUI soumis à enquête publique à 7,1 ha. La carte communale actuellement opposable comptant 14,1 ha constructibles, cela représenterait tout de même une réduction de 50 % du PFU de la commune de Chadron contre 62 % dans le PLUI proposé. Un effort conséquent de limitation de l'artificialisation serait réalisé tout en prenant en considération la dynamique démographique de Chadron synonyme de vitalité pour la commune et la communauté de communes Mézenc Loire Meygal.

### **Demande de subvention fond vert pour la création d'une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup> dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg**

Après inspection des différents hydrants de la commune, le service prévision du SDIS a conseillé la mise en place d'une réserve non pas de 60 mais de 120 m<sup>3</sup> au bourg, compte tenu du risque feu de forêt fort émergent sur la commune de Chadron, notamment lié aux gorges encaissées et peu accessibles de la Loire et de la Gazeille. Le fond vert émanant de l'état pourrait apporter un complément de 12 639 euros au projet de citerne réévalué à 44 127 euros HT.

### **Désignation d'un référent déontologue pour les élus de Chadron**

Parmi les propositions de l'AMF 43, le conseil municipal désigne unanimement André-Frédéric DELAY en tant que référent déontologue pour les membres du conseil.

### **Installation d'une chaufferie bois plaquette pour le bâtiment de la mairie**

Au regard de la vétusté de la chaudière fuel du bâtiment de la mairie, des odeurs liées, la commune aspire à changer de mode de chauffage. Une étude thermique a d'ailleurs été réalisée.

Après présentation du maire et discussion, le conseil municipal valide à l'unanimité que :

- ❖ Considérant le bois déchiqueté comme une énergie locale, renouvelable et économiquement avantageuse, il souhaite utiliser cette énergie pour chauffer le bâtiment de la mairie ;

- ❖ Compte-tenu de nos faibles capacités d'investissement et de la complexité d'exploitation de ce type d'installation, les possibilités d'achat de chaleur clef-en-main seront étudiées ;
- ❖ Le bâtiment de la mairie manquant de place pour accueillir une chaufferie bois déchiqueté, le principe de la mise à disposition d'une partie de la parcelle communale A1962 pour implanter un potentiel module chaufferie est accepté
- ❖ Des entreprises capables de fournir ce type de service seront consultées

### **Installation d'une antenne 4G entre Chadron et le village d'Archinaud**

Mr le maire présente le projet d'antenne mobile 4G quatre opérateurs (Orange, Free, SFR, Bouygues Télécom) dans le cadre du programme New Deal mené par l'État et le département.

Cette implantation fait suite aux demandes de la commune de couverture de la zone blanche de Colempce formulées depuis de nombreuses années. La DP déposée en mairie situe l'antenne à proximité de l'éco-point sur la RD 37 entre Chadron et Archinaud. Après affichage municipal et diffusion sur l'application Illiwap, le dossier d'information a été mis à disposition des habitants pendant un mois en mairie. Aucune remarque n'a été émise sur le registre de doléances accompagnant le dossier d'information.

Après débat, le Conseil Municipal à la majorité (3 abstentions : Lashermes Jean-Jacques, Michel Christophe, Durkalec Dominique) :

- ❖ Valide l'implantation de l'antenne relais telle que proposée
- ❖ Regrette que l'opérateur pilote Orange n'ai pu donner suite à la requête de la commune demandant que l'émission en direction d'Archinaud, village qui ne relève pas des points d'intérêt (zone grise du bourg, zone blanche de Colempce), puisse être désactivée en cas de problème.

### **Location local médecine chinoise**

Suite à des travaux, le maire propose la location à une praticienne en médecine chinoise d'un local autrefois dédié au stockage. Il est situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la mairie.

Après débat, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la location :

- A Julianne GIRARDIN, habitante de Talobre, pour son activité de médecine chinoise.
- Pour un loyer mensuel de 300 euros indexé sur l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT).
- Dans le cadre du bail professionnel proposé par le maire qui débutera le 13 novembre 2023.

---

## **Conseil municipal du 28 novembre 2023**

### **Demande de DETR 2024 – Etude de faisabilité de la restauration des façades de l'église**

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal les problèmes d'effritement des façades de l'église dus à la mauvaise qualité de la pierre utilisée lors de la construction. Outre la dangerosité des chutes de morceaux de pierres et l'impact esthétique, la structure même de l'édifice (non classé) de la fin du XIXe siècle peut être fragilisée par ces désordres.

La visite de l'architecte des bâtiments de France du 7 septembre 2021 en atteste.

Au regard de l'importance du montant potentiel des travaux nécessaires pour notre petite collectivité, le conseil souhaite effectuer une étude de faisabilité qui présentera plusieurs scénarios chiffrés : enduit total ou partiel, reprise ou changement de pierres, réfection des pierres sculptées, ...  
Le budget prévisionnel de cette étude est évalué à 12 000.00 € HT (devis M+C Architecte du Patrimoine).  
Après un refus en 2023, le conseil formule de nouveau à la préfecture une demande de DETR pour 2024 à hauteur de 60 %.

### **Demande de subvention DETR 2024 - La Grange Préau à Colempce-Bas**

Monsieur le maire décrit le projet de la grange-préau à Colempce située près du terrain de football et du centre d'accueil. La reprise de la toiture et du sol permettrait, tel un préau, de fournir abri et ombre à toute une palette d'activités.

Afin de financer ces travaux estimés à 20 975.20 € HT, le conseil décide de solliciter, en complément de l'aide de la région Auvergne Rhône Alpes, la participation de l'Etat au titre de la DETR 2024. Cela permettrait d'atteindre 80 % de subventionnement.

### **Bibliothèque : contrat d'objectifs et de moyens, accompagnement de l'activité des bénévoles**

Le conseil municipal entérine :

- Le contrat d'objectifs et de moyens avec le département permettant à Chadron de reconduire son adhésion au réseau de bibliothèques de la médiathèque départementale.
- La charte du bibliothécaire bénévole (assurance, formations...)

### **Mandatement des factures d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2024**

A l'unanimité, le conseil autorise le mandatement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023 des dépenses d'investissement 2024 avant l'adoption du budget général et des comptes annexes 2024.

### **Convention pluriannuelle de pâturage ovins – Le Crouzet et Onzillon**

Le conseil municipal valide une convention pluriannuelle de pâturage de 5 ans avec Marion TRINQUESSE exploitante à Fugères. Elle concerne l'entretien de biens de section du Crouzet (parcelles B2476, B2136, B2137, B2133 et B2055 en partie) et d'Onzillon (B1649, B1846, et B1661).

---

## **Conseil municipal du 28 février 2024**

### **Contrat d'assurance des risques statutaires salariés**

Le conseil décide de s'associer à la procédure de marché public lancée par le centre de gestion de Haute-Loire concernant le contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la commune en cas d'arrêt maladie, accident de service...

Suite à la consultation, la décision éventuelle d'adhérer à la convention proposée devra faire l'objet d'une délibération ultérieure.

### **Modification des statuts de la communauté de communes Mézenc Loire Meygal**

Le conseil émet un avis favorable à la restitution aux communes de plusieurs compétences dont la création et la gestion des maisons France services, la création et l'entretien des aires de loisirs...

## Fixation du loyer de l'ancienne école d'Archinaud

Suite au changement des menuiseries et aux travaux d'isolation, le conseil réévalue le loyer mensuel de l'ancienne école d'Archinaud à 720 euros.

## Maîtrise d'œuvre auvent touristique du bourg

Après consultation de différents architectes, le conseil municipal choisit le cabinet Magaud pour un taux de rémunération de 9,5 % du montant des travaux qui seront effectués sur l'ancienne vicairie (démolition pour amélioration de la visibilité et constitution d'un trottoir, toilettes publiques, auvent d'accueil touristique, local poubelles).

## Achat d'une tondeuse

Considérant la vétusté de l'actuel matériel et la surface enherbée à entretenir, une lettre de consultation concernant une tondeuse a été diffusée. Elle décrivait les besoins de la commune. Suite à l'analyse des trois devis et descriptifs parvenus, le conseil opte pour la tondeuse Etesia Buffalo 124 vendue par la SARL CHANAL à un montant TTC de 24 068,40 euros.

# Conseil municipal du 10 avril 2024

## Comptes de gestion et comptes administratifs 2023

A l'unanimité, le conseil vote les comptes de gestion et les comptes administratifs 2023 du budget général et des budgets annexes laissant apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2023</b>						
Résultats reportés		0.00		167 112.99		167 112.99
Opérations de l'exercice	207 213.20	343 998.39	178 029.96	198 799.10	385 243.16	542 797.49
TOTAUX	207 213.20	343 998.39	178 029.96	365 912.09	385 243.16	709 910.48
<b>Résultats de clôture</b>		<b>136 785.19</b>		<b>187 882.13</b>		<b>324 667.32</b>
Restes à réaliser						
TOTAUX	207 213.20	343 998.39	178 029.96	365 912.09	385 243.16	709 910.48
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>136 785.19</b>		<b>187 882.13</b>		<b>324 667.32</b>
<b>COMPTES ANNEXES 2023</b>					<b>- 61 559,19</b>	

**RESULTAT CUMULE 2023**

**263 108.13**

## Affectations des excédents de fonctionnement

Pour le budget général, l'excédent de fonctionnement 2023 de 136 785,19 euros est affecté en recette d'investissement 2024.

Pour le compte annexe des logis de la Colance, l'excédent de fonctionnement 2023 de 4 748,96 euros est fléché vers les recettes de fonctionnement 2024.

## **Vote des taux d'imposition 2024**

Le conseil décide de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2023, c'est-à-dire : foncier bâti 30,11 %, foncier non-bâti 58,04 %, taxe d'habitation sur les résidences secondaires 12,76 %.

## **Budget primitif 2024**

Le budget primitif est voté à l'équilibre pour les trois comptes : à 183 561,96 euros pour le multiservices, 46 833,63 euros pour les logis de la Colance, 1 436 464 euros pour le budget général. Ce montant pour le budget commune peut paraître élevé. Ce chiffre s'explique par la prise en considération pour 2024 de l'intégralité du projet de mandat, l'aménagement du centre-bourg, alors que celui-ci s'étalera probablement sur trois exercices : 2024, 2025 et 2026. Les investissements majeurs inscrits au budget 2024 se déclinent ainsi : grange-préau de Colempce-bas, fin des travaux du hangar de stockage à proximité du local technique du bourg, rénovation de la vicairie en un auvent d'accueil touristique muni de toilettes publiques, aménagement du centre-bourg, chaudière mairie, étude de faisabilité façades de l'église, réserve incendie du bourg, tondeuse, fin des travaux ancienne école d'Archinaud et cure de Chadron, pergola de la terrasse de la salle de restaurant de l'Ô'berges sauvages.

## **Fongibilité des crédits**

Le conseil municipal autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette autorisation se porte sur les budgets : Logis de la Colance, multiservices et le budget principal.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre ainsi la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettra d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements.

## **Demande de fond vert pour la création d'une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup> dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg et la pose d'un poteau d'aspiration sur la citerne d'Onzillon**

Le plan de financement pour le dossier fond vert est modifié en y ajoutant la pose d'un poteau d'aspiration sur la citerne d'Onzillon, le SDIS ayant pointé une difficulté de puisage. Le coût global est évalué à 47 282,40 euros HT avec une sollicitation de fond vert à hauteur de 12 677,40 euros.

---

## **Conseil municipal du 2 mai 2024**

### **Demande de LEADER pour la renaturation et la désimperméabilisation du centre-bourg**

Au sein de la démarche globale d'aménagement du centre-bourg apparaît un volet renaturation et désimperméabilisation, éligible aux fonds européens LEADER. La réalisation d'espaces végétalisés grâce à de multiples plantations, la désimperméabilisation de différentes zones, notamment grâce à la construction de l'espace terre-pierre remplaçant le parking actuel de la croix enduit, permettront dans un cadre paysager embelli une meilleure gestion du ruissellement ainsi qu'une multiplication des lieux ombragés. Considérant un investissement évalué à 66 385,25 euros HT, les fonds européens LEADER sollicités se montent à 26 554,10 euros.

### **Demande de subvention d'amendes de police pour la réalisation de trottoirs sur la route du pont de Chadron et la rue de la mairie dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg**

Le maire présente au conseil municipal le projet de réalisation de trottoirs dans le centre-bourg sur la route du pont de Chadron (entre l'Ô'berges sauvages et la vicairie) et la rue de la mairie (entre la place et l'accès à la parcelle A956). Le chiffrage effectué par le bureau d'études AB2R fait apparaître un montant de 47 912.20 € HT sur lequel sont espérées des amendes de police à hauteur de 30 %.

### **Nouvelle convention altithèque**

Le conseil municipal entérine la modification tarifaire proposée par le département de la Haute-Loire (participation communale de 0,25 euros/hab/an).

### **Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain**

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 26 mai 2020 lui donnant délégation d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

Suite à la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles A 112 et A 2270 (9 135 m<sup>2</sup>) reçue en mairie le 13/03/2024, le maire souhaite connaître l'avis du conseil municipal quant à la décision d'exercer son droit de préemption. Il souligne l'importance d'acquérir ces biens puisqu'ils seront utilisés pour la création d'un lotissement dans le cadre de l'OAP « Archinaud » inscrite dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que cette opération répond à un des objectifs définis par l'article L 300-1 du code de l'urbanisme à savoir l'optimisation de l'utilisation des espaces à urbaniser.

L'OAP ne protégeant pas la commune du risque que l'acquéreur ne respecte pas le nombre d'habitations prévu sur ces parcelles, la mise en œuvre de ce projet urbain relève de l'intérêt général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles A 112 et A 2270 situées à Archinaud. à neuf voix pour et une abstention (Dominique Durkalec), Isabelle Lechten étant absente.

Cette délibération a conduit le maire à prendre un arrêté portant sur l'acquisition des parcelles A112 et A2270 appartenant à M. Mialon et Mme Breyse au prix de 164 430 euros pour 9135 m<sup>2</sup>.

---

## **Conseil municipal du 3 juillet 2024**

### **Adhésion au groupement de commande du syndicat d'énergie de Haute-Loire (SDE 43) pour la fourniture d'électricité**

Le conseil décide de l'adhésion de la commune de Chadron au groupement de commande d'électricité constitué par différents syndicats départementaux d'énergies dont le SDE 43. Plusieurs fournisseurs d'énergies vont être consultés dans ce cadre.

### **Demande de subvention fond vert : renaturation et désimperméabilisation du centre-bourg**

Le plan de financement prévisionnel de l'aménagement du centre-bourg est actualisé en prenant en compte la demande de fond vert au titre de l'axe 2 : renaturation des villes et villages.

*Depuis le début de l'année 2024, les délibérations du conseil municipal sont consultables dans leur intégralité sur le nouveau site internet de la commune : <https://www.mairiedechadron.fr>*



# URBANISME

Le support visuel ci-dessous illustre un nombre important de situations pour lesquelles il est nécessaire de déposer une autorisation d'urbanisme. Ce document est très complet mais pas exhaustif.

Il semble indispensable de consulter le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dans la phase de réflexion autour de votre projet de construction, afin de prendre en considération les obligations et prescriptions inscrites dans ce document régissant l'urbanisme sur notre territoire depuis le 29 février 2024. Cela permettra d'éviter un refus ou des demandes de pièces complémentaires retardant la validation de votre demande. Le règlement écrit du PLUI est consultable en mairie, sur le géoportail de l'urbanisme ou sur le site internet de la communauté de communes Mézenc Loire Meygal ([www.mezencloiremeygal.fr](http://www.mezencloiremeygal.fr)). Le nouveau zonage issu du PLUI vous est présenté par village dans les cartes ci-dessous.

Si vous avez des questions ou des doutes, n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de mairie qui est, même si l'instruction est réalisée par un service mutualisé communautaire, le guichet unique en matière d'urbanisme (dépôts, demandes de renseignements...)

## Quelles autorisations, pour quels travaux ?

**TOIT**  
Tuiles (réfection de toiture) : DP  
Auvent, préau  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP

**PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :**  
DP

**FAÇADE, RAVALEMENT :** DP

**CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES :** DP

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC

**GARAGE**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

**PISCINE**  
• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité  
• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP  
• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP  
• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC

**MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE**  
DP

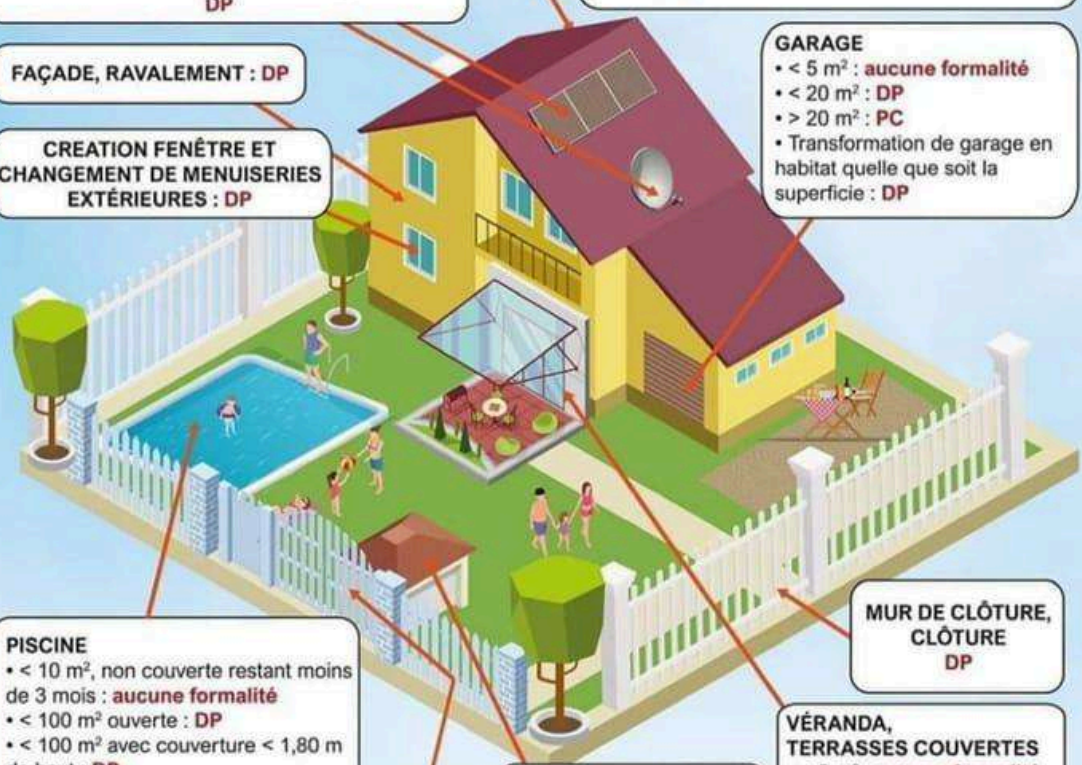
**VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 40 m<sup>2</sup> : DP  
• > 40 m<sup>2</sup> : PC

**CABANE BOIS OU BÉTON**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC

**PORTAIL**  
DP

**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**  
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.  
• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.  
**Attention :** il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

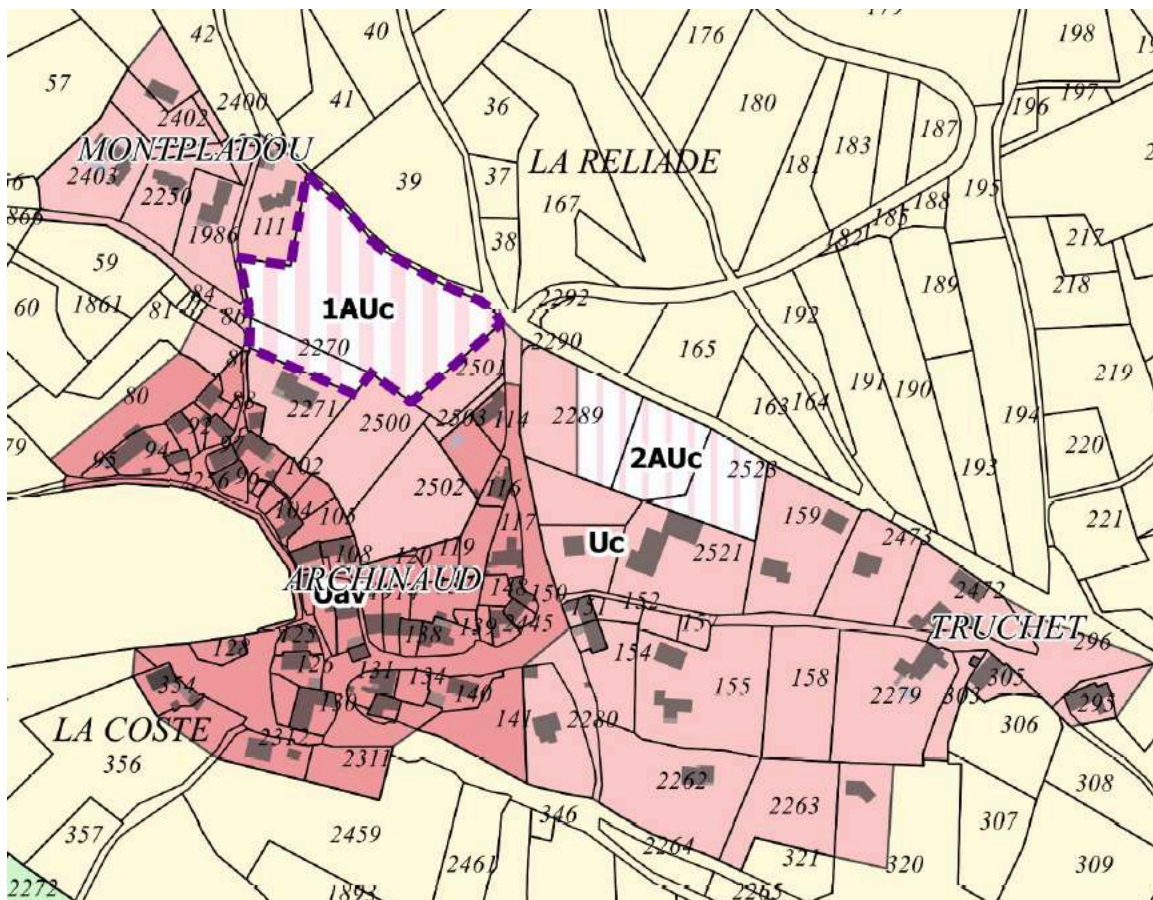




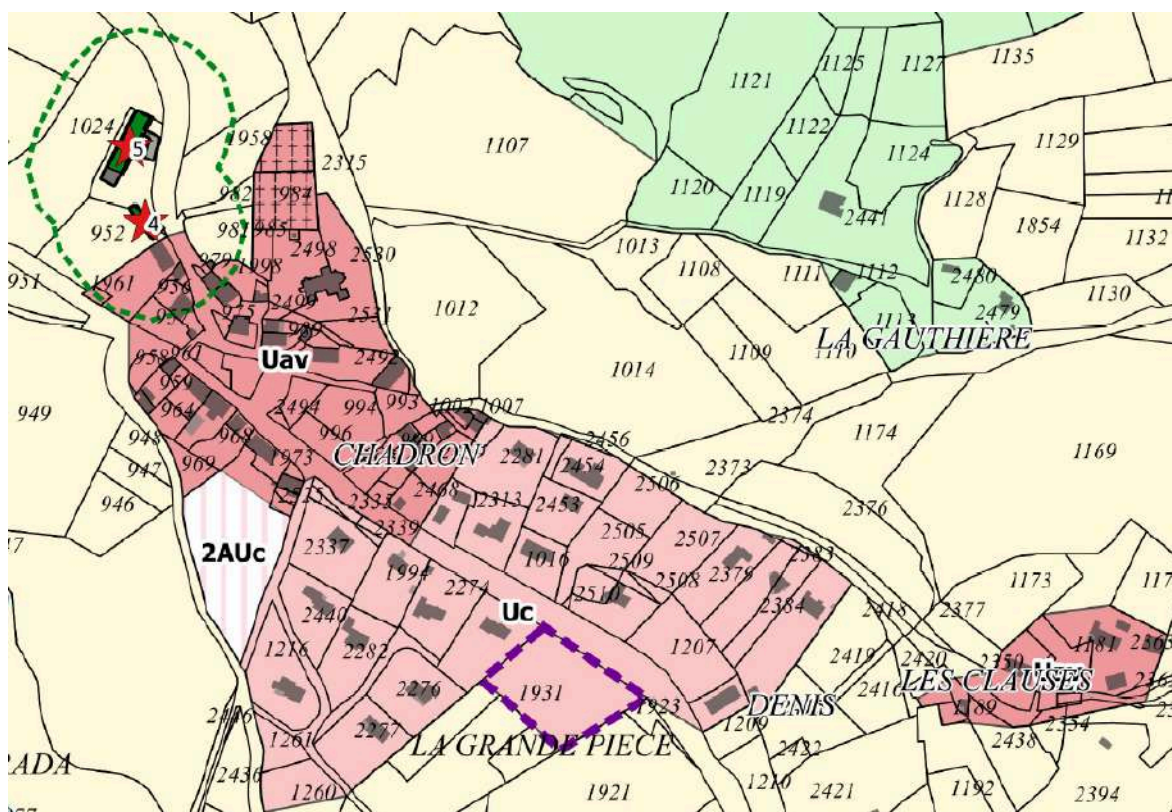
# REGLEMENT GRAPHIQUE DU PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Approuvé le 15 février 2024

## ARCHINAUD

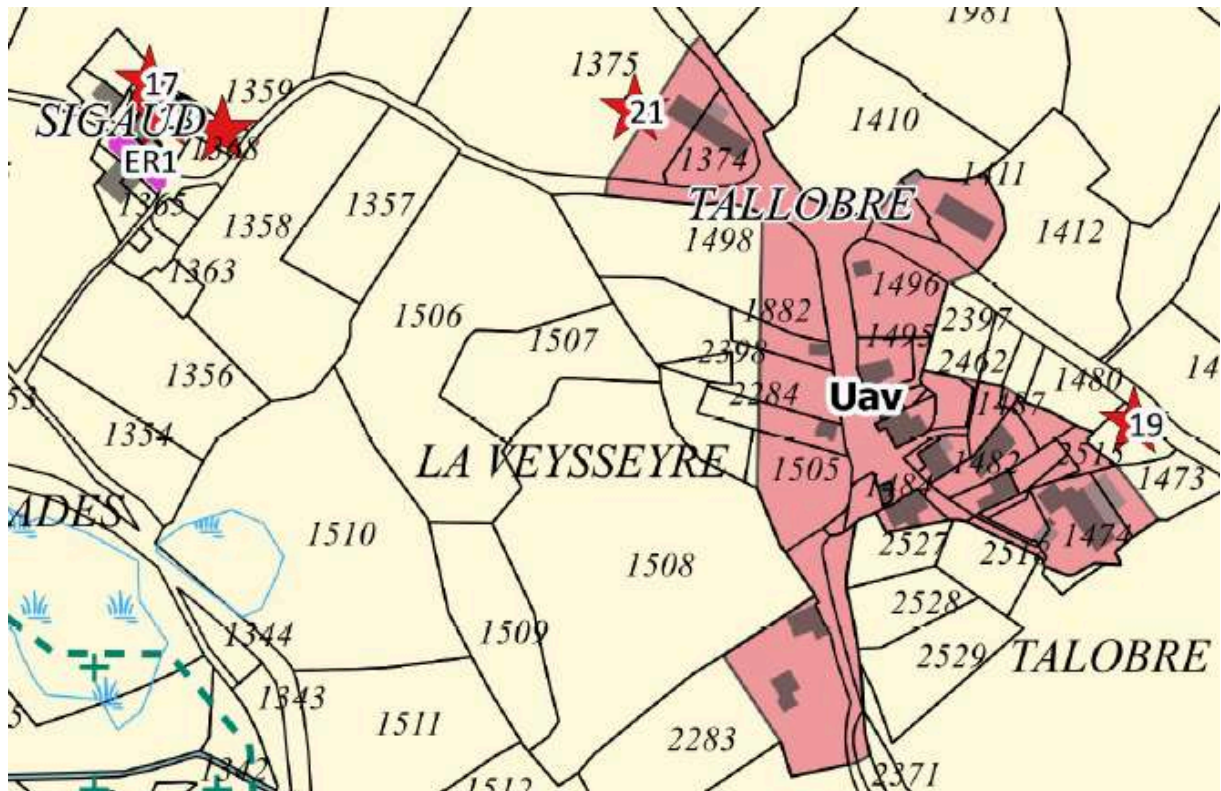


## LE BOURG – LES CLAUSES

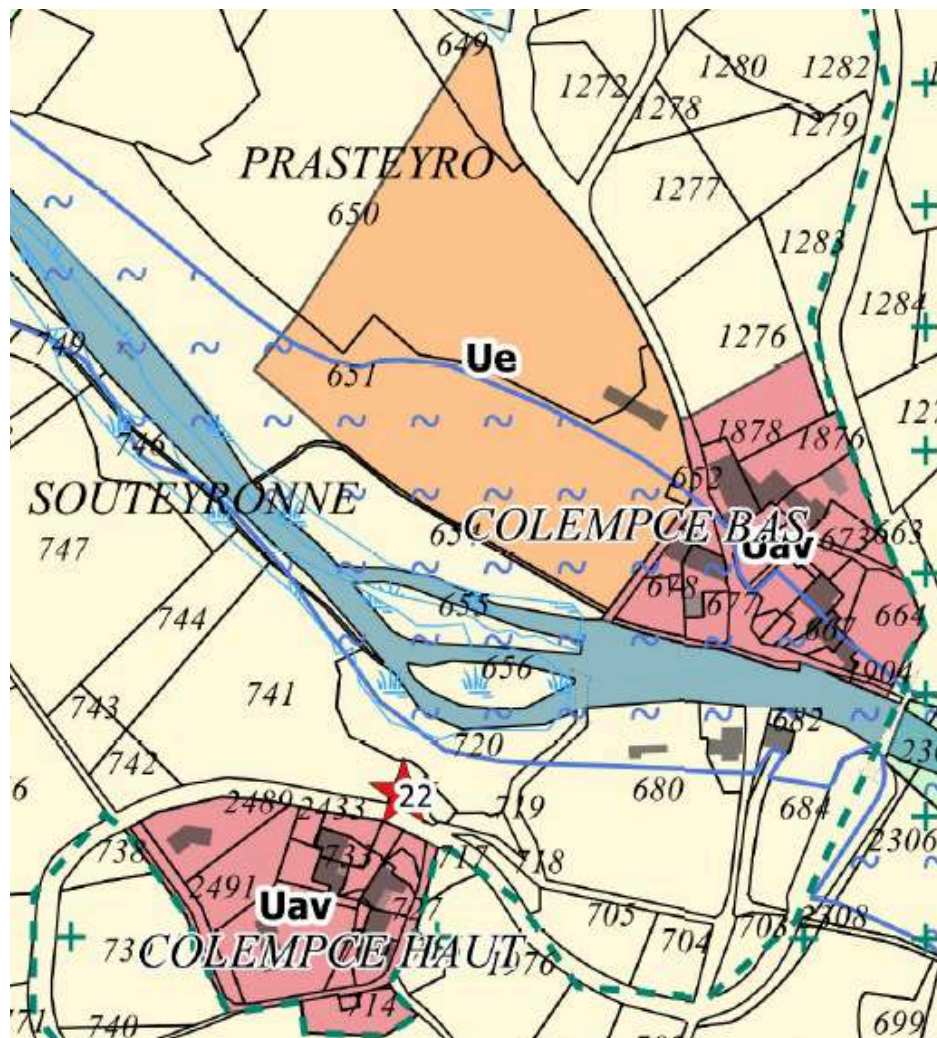




## SIGAUD – TALOBRE

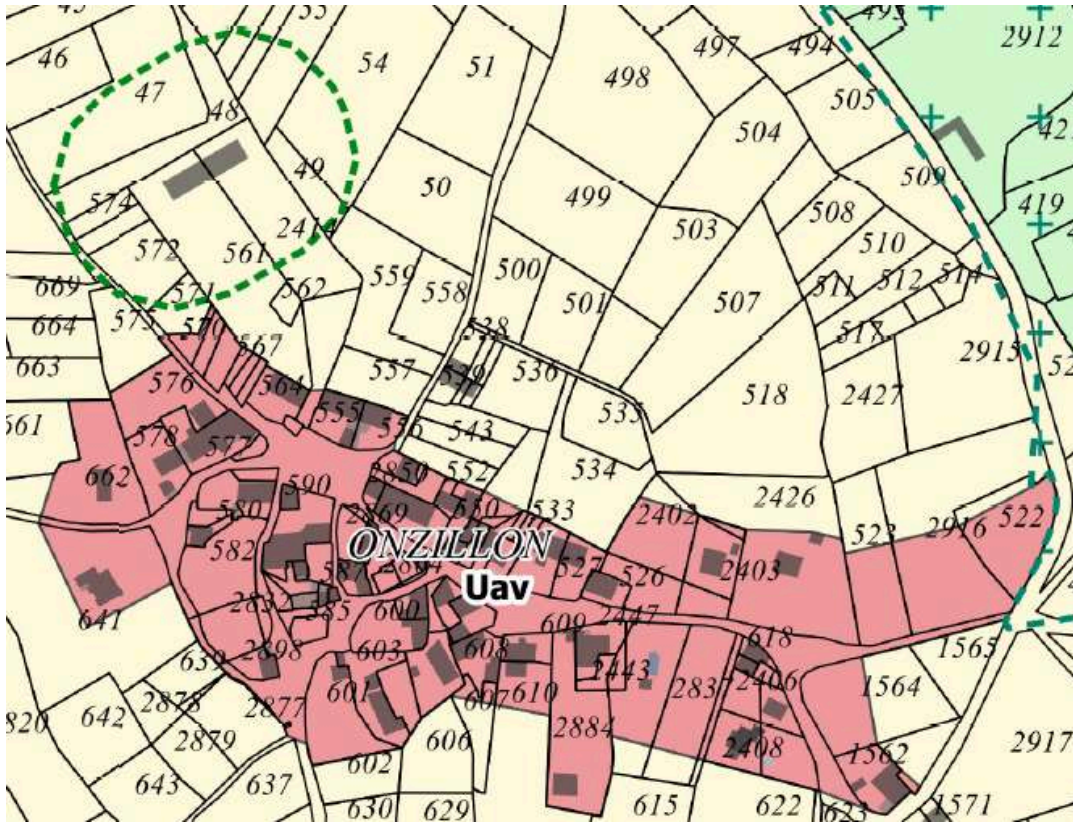


## COLEMPCE

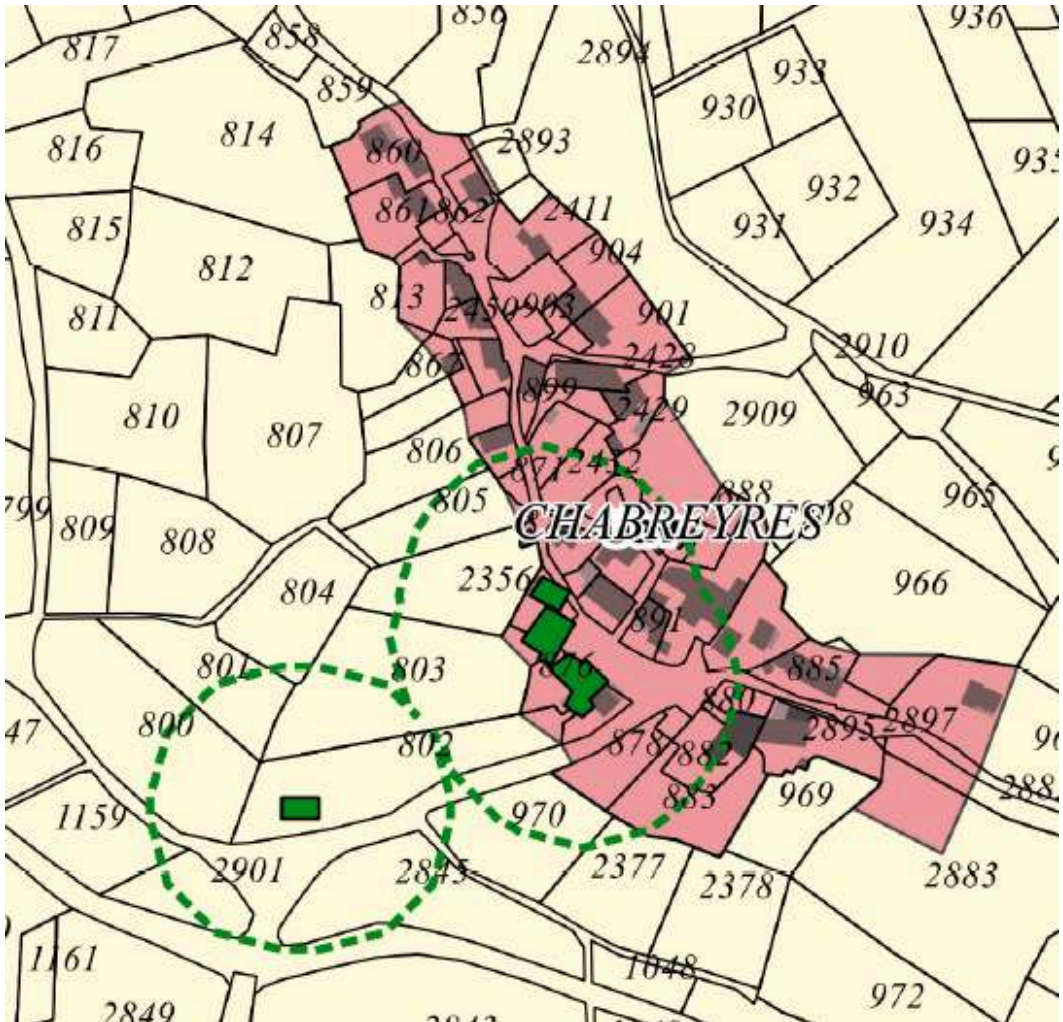




## ONZILLON



## CHABREYRES







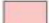



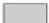




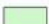
## LE CROUZET














## LEGENDE

Nota : Les dispositions suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes.


### Zonage réglementaire

	Ua- Zone urbaine à vocation mixte correspondant au bourg historique
	Ub- Zone urbaine multifonctionnelle
	Uc- Zone urbaine résidentielle correspondant aux extensions en périphérie du centre-bourg et des villages
	Uav- Zone urbaine à dominante de bâti traditionnel correspondant aux bourgs et aux villages
	Ue- Zone urbaine accueillant des équipements publics ou d'intérêt collectif
	Ut- Zone dédiée aux activités touristiques et de loisirs
	Uy- Zone urbaine à vocation d'accueil d'activités économiques
	1AUc- Zone destinée à être urbanisée à court terme pour accueillir de l'habitat
	2AUc- Zone destinée à être urbanisée à long terme pour accueillir de l'habitat
	1AUy- Zone destinée à être urbanisée à court terme à vocation d'activités économiques
	A- Zone agricole à préserver
	N- Zone naturelle et forestière à préserver

### Prescriptions particulières

	Bâtiment en zone A et N pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 2° du CU)
	Secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation (articles L.151-6 et L.151-7 du CU)
	Emplacement réservé (article L.151-41 du CU)
	Espace boisé classé (article L.113-1 du CU)
	Réservoir de biodiversité à protéger (article L.151-23 du CU)
	Zones humides inventoriées (article L.151-23 du CU)
	Cours d'eau et ripisylve à préserver pour des motifs d'ordre écologique et paysager (article L.151-23 du CU)
	Limitation de la constructibilité en raison de l'existence d'un PPR inondation (article R.151-34 1° du CU)
	Secteur soumis à un aléa inondation (article R.151-34 1° du CU)
	Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous sol (article R.151-34 2° du CU)
	Site à protéger pour les motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (article L.151-19 du CU)

### Dispositions agricoles

	Bâtiment agricole (article L.111-3 du code rural)
	Périmètre de réciprocity 50 ou 100 m (article L.111-3 du code rural)

## **Point des travaux fin 2023 - 2024 :**

Plusieurs opérations de travaux ont été réalisées pour maintenir le patrimoine de la commune, ou pour l'améliorer. Elles se sont déroulées dans les différents villages (le bourg, Archinaud, Onzillon, Chabreyres..), et ont concerné à la fois les bâtiments, la voirie ou les chemins :

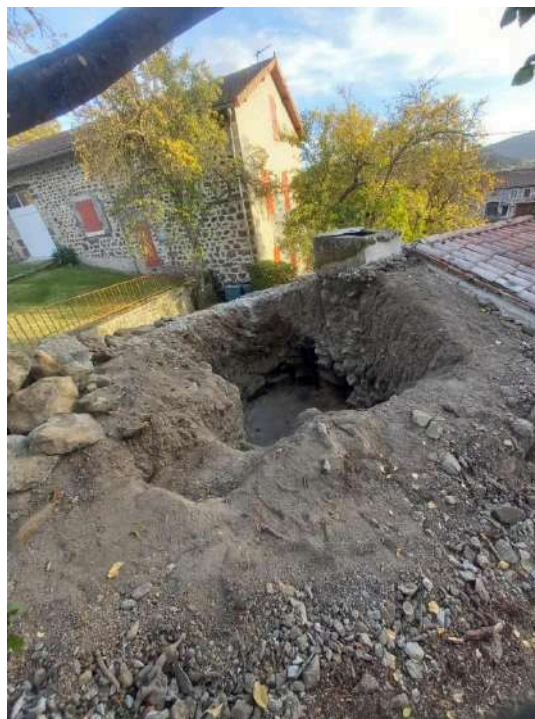
### **Restauration du four de Chadron :**

Le foyer du four situé au cœur du bourg menaçait de s'effondrer.

Des travaux confiés à l'entreprise d'insertion Meygalit ont été lancés en décembre 2023. Les services de Gaël Charles, artisan à Archinaud, ont été sollicités pour encadrer cette entreprise.

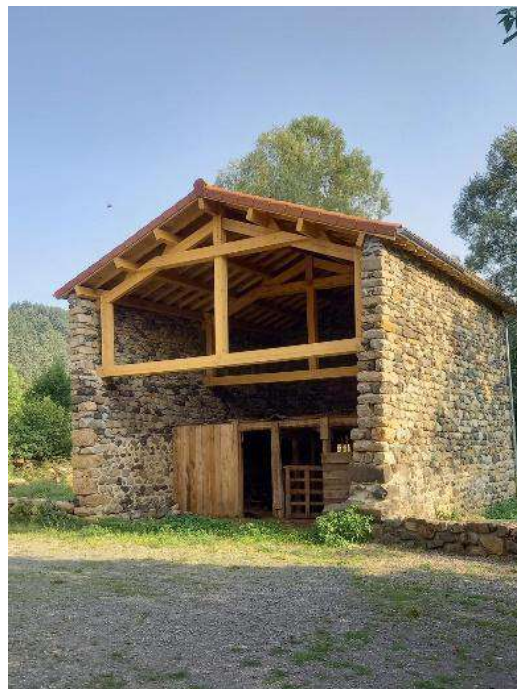
Le coût de cette opération s'élève à 24 700 euros, subventionné à 80 %.

Il a été nécessaire de démonter les remblais au-dessus du foyer, de remplacer la voûte et de reconstruire l'ensemble. Le résultat donne entière satisfaction car l'aspect du bâtiment n'a pas été modifié, et le four a été sauvé. Depuis, il a fonctionné plusieurs fois, notamment pour la vogue.



### **La Grange de Colempce :**

C'est une opération qui était attendue depuis quelque temps, puisqu'elle bénéficie du plan de relance de la Région. Elle a été réalisée par l'entreprise FAURE du Monastier, La facture s'élève à 21 054.91 euros HT, avec un bonus Région de 50% (10 487 euros), et une subvention DETR de 30% (6316,47 euros). Après un démarrage retardé, ces travaux donnent un beau résultat, et sécurisent ce bâtiment.





### **Travaux école Archinaud :**

La commune possède plusieurs bâtiments d'habitation qu'elle loue, ce qui assure une rentrée d'argent bien utile pour le budget.

Il est parfois nécessaire d'entretenir ce patrimoine et de le valoriser. Ainsi un changement de locataires a donné l'occasion de lancer des travaux d'envergure dans l'ancienne école d'Archinaud. Ils ont concerné le remplacement des huisseries, l'isolation, et les sols intérieurs. Ils se sont déroulés fin 2023 et début 2024. Largement embellie, l'école a pu être à nouveau louée au 1<sup>er</sup> mai 2024.



Parallèlement un remplacement de menuiserie et une isolation thermique ont été réalisés dans l'ancien presbytère du bourg.

Le montant total des travaux de rénovation de ces deux bâtiments se chiffre à 59 583.72 euros HT, subventionnés à 66% par du leader (subvention européenne, montant 38 240 euros).

### **Poteau incendie à Onzillon :**

Afin de renforcer la sécurité contre l'incendie, un poteau a été créé à Onzillon. Il a été posé par l'entreprise Sagnard. d'Arsac en Velay.

Des subventions fond vert, Département et DETR (dotation équipement des territoires ruraux) ont permis d'atteindre le plafond de 80% de subvention pour ces travaux, qui se sont chiffrés à 3000 euros.





### **Travaux sur chemins et voirie pour prévenir des inondations :**

Plusieurs opérations d'entretien des chemins, et d'amélioration du réseau d'évacuation des eaux de pluie, ont été commandées à l'entreprise Sagnard :

- Curage du fossé du chemin de Jourant, à Colempce, et modification du dévers.
- Traversée de route au carrefour entre la RD37 et l'entrée d'Onzillon.
- Coupures d'eau au chemin de Sigur, entre Onzillon et Colempce.
- Dégagement de visibilité à la sortie du lotissement de Colempce.



Ces différents travaux permettent de préserver le patrimoine.

En photo une nouvelle traversée de route à Onzillon.

### **Table à Archinaud sur le chemin du Stevenson, et création d'un abris bus.**



### **Achat de tondeuse Etesia :**

Afin d'entretenir ses espaces verts, la commune a effectué l'acquisition d'une tondeuse Etesia à 4 roues motrices. Elle a été commandée à l'entreprise Chanal de Laussonne, et a coûté 20 057 euros HT.

### **Chabreyres : Tapis d'enrobé dans l'impasse du Sabotier**

Suite au marché de travaux confié précédemment à Eurovia, il restait à terminer l'impasse du Sabotier à Chabreyres. Un tapis d'enrobé a été mis en œuvre dans la montée, pour un montant de 3000 euros, financé à 80% par du CAP43 (subvention Département Haute Loire).

### **Hangar de stockage du bourg sous le local technique :**

Les travaux du hangar créé en dessous du local technique ont été terminés par l'Entreprise Faure du Monastier. De plus, un portail a été installé par l'entreprise S et B Métallerie du Monastier. Ces travaux se sont chiffrés à 45 881 euros HT, portail inclus. Les subventions obtenues étaient 30% de DETR (13 764 euros), et une subvention du Département pour 11 183 euros.



### **Aménagement cabinet médecine chinoise sous la mairie :**

Un cabinet de médecine chinoise a été aménagé à la place de l'ancienne salle de classe sous la mairie. Cela a permis l'installation de Juliane GERARDIN. Ces travaux ont été effectués essentiellement en régie par l'employé communal, et permettent à la commune de récupérer un nouveau loyer.

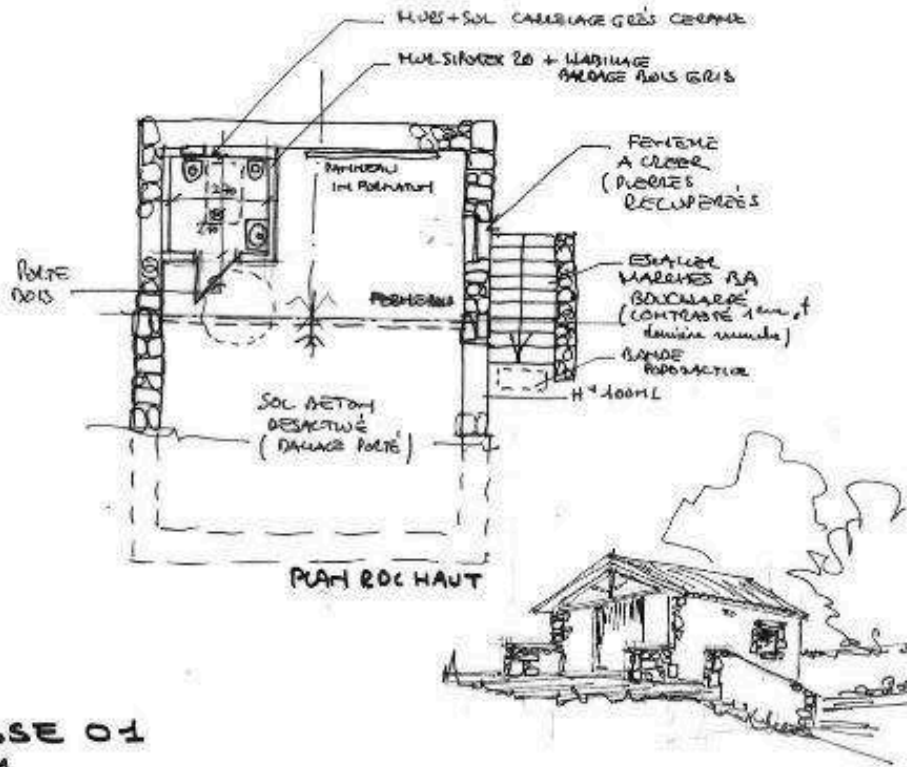
### **Etude de la rénovation extérieure de l'église :**

L'église construite en 1882 en tuf volcanique local souffre fortement de la dégradation de ce matériau friable avec le temps. Une étude a été confiée au Cabinet CROZ du Puy en Velay, architecte du Patrimoine. Celle-ci se monte à 12 000 euros, et est subventionnée à 60% par de la DETR étude (soit 7200 euros obtenus). Les investigations vont commencer à l'automne 2024.

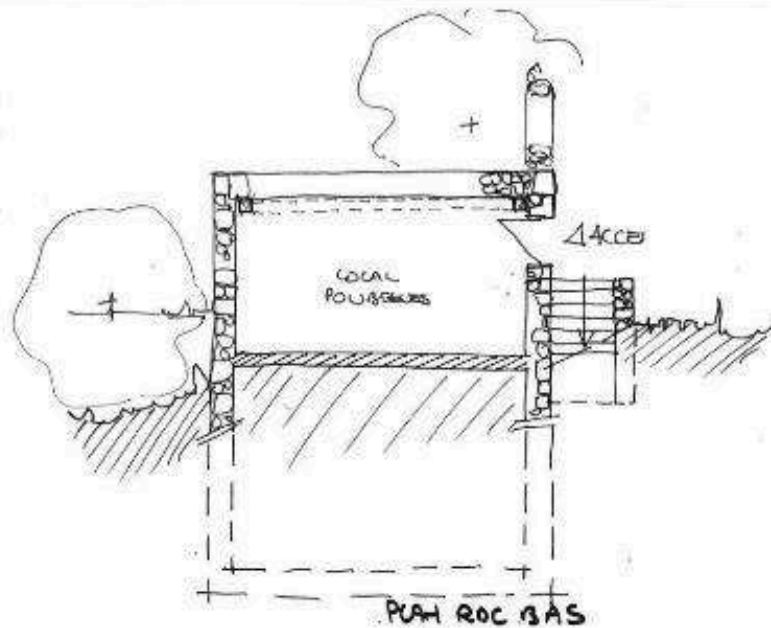
## Etude aménagement du bourg :

Les études confiées à AB2R avancent, et le lancement des travaux est programmé pour 2025.

Une première étape va concerner l'aménagement de l'ancienne vicairie :



ESQUISSE 01  
MAI 2024



ESQUISSE 01  
MAI 2024

## ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Vous avez sûrement remarqué les panneaux de balisage des circuits trail qui ont été installés ce printemps sur certains chemins de la commune. En coopération avec la commune et des bénévoles, la communauté de communes a créé trois circuits trail au départ de la place de Chadron :

Un parcours vert (11) « la balade des sorcières » de 5.6 kms et 141 m de dénivelé

Un parcours bleu (12) « le chemin des moines » de 13.6 kms et 215 m de dénivelé

Un parcours noir (13) « les trois vallées Chadronnaises » de 21 kms et 300 m de dénivelé



A vos baskets...

Pas encore référencé sur <https://www.myhauteloire.fr/>

mais c'est pour bientôt !

Chadron, c'est aussi des **chemins de randonnée** :

- 2 chemins de petite randonnée - Le PR 577 « entre Loire et Gazeille » de 14.1 kms au départ de la place de Chadron ( Balisé Jaune) - Le PR 697 « La Balade de la cascade de Louade » de 7.6 kms au départ du Crouzet Ainsi que le PR 185 « Le circuit de l'Herm » au départ du Monastier de 11.9 kms qui traverse une partie de la commune

- 3 chemins de Grande Randonnée traversent notre commune (Balisé Rouge et Blanc) :
  - Le GR 70 « Chemin de Stevenson »
  - Le GR 3 « Sources et Gorges de la Loire »
  - Le GR 430 « Chemin de Saint Régis »

A vos chaussures ...

Vous pouvez trouver tous les circuits sur: <https://www.myhauteloire.fr/>

Et aussi un site d'**escalade** à Colempce au bord de la Gazeille à quelques pas en aval du stade de foot. 18 voies de niveau 3+ à 6a sont équipées sur le rocher granitique. Le topo est à télécharger sur :

<https://static.apidae-tourisme.com/filestore/objets-touristiques/documents/246/119/13596662/FicheEscaladeColempce2+3.pdf>

ou en flashant le QRCode:



A vos chaussons ...

Et enfin le **VTT** avec

- La grande traversée de la Haute-Loire, un parcours de 620 km
- le tour du territoire de la communauté « Evasion en Mézenc-Loire-Meygal » 196 km

Là encore les cartes sont à retrouver sur : <https://www.myhauteloire.fr/>

A vos Vélos ...



# Un répertoire des services Action Sociale

Maison France Services

Enfance  
Jeunesse

Associations  
caritatives

Handicap  
Autonomie

Conseil numérique

Transports  
Mobilité

Seniors  
Autonomie

Action Sociale  
Insertion

Animation de la  
vie locale

Fiscalité  
Conseil

Petite Enfance  
Parentalité

Logement  
Habitat

Justice Droit des femmes  
et des familles



Consultable dans votre Mairie, sur le site  
internet de la communauté de communes  
Mezen Loire Meygal, rubrique Action  
Sociale, ou via le QR code

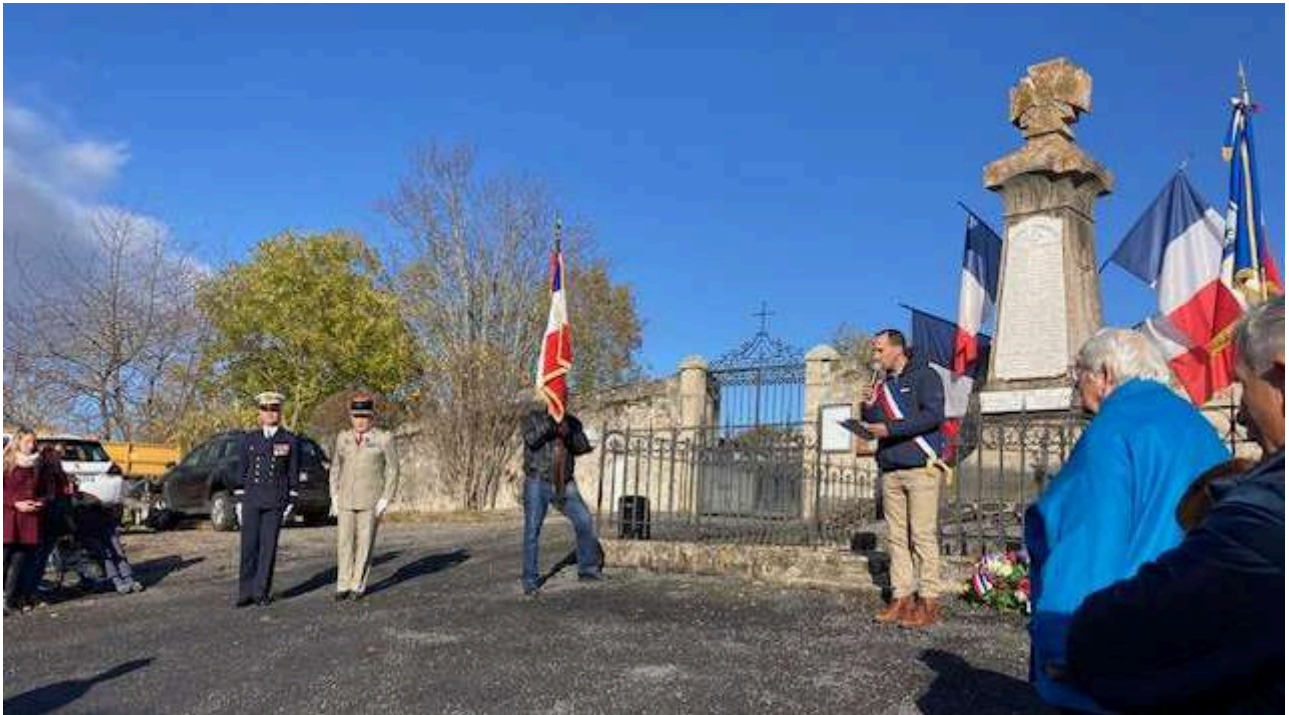


Scannez-moi

## Cérémonie en hommage à tous les Morts pour la France, Chadron le 12 novembre 2023.

En présence d'Aymeric Roudil, Maire de la commune, de Gérard GRANGEON, commandant, et de Yves CHAUSSENDE, Porte Drapeaux de la commune, d'anciens combattants, et de jeunes.

A cette occasion, Yves Chaussende s'est vu remettre le diplôme de porte-drapeau. Pierrette Girard s'est quant à elle vu remettre la médaille militaire à titre posthume pour son défunt mari André Girard.





# Recherche assistant(e) Maternel(le)

La commune de Chadron recherche des candidats à la profession d'assistant(e) maternel(le).

Pour plus de renseignements:

**Communauté de Communes** 06 88 47 00 41

ou

**Mairie de Chadron** : 04 71 03 81 62



## ASSISTANT(E) MATERNEL(LE), POURQUOI PAS MOI ?

Vous cherchez un emploi permettant de concilier vie personnelle et vie professionnelle ?

Vous souhaitez travailler à domicile ou dans un local dédié ?  
Vous appréciez le contact avec les tout-petits ?

La commune de Chadron recherche des candidat(e)s à la profession d'assistant(e) maternel(le) pour satisfaire les besoins à venir. Une réflexion pour une aide à un local dédié à cette activité est en cours.

Pour plus de renseignements sur les conditions d'exercice de ce métier, la formation, l'agrément, contactez le Relais Petite Enfance de votre Communauté de Communes au 06 88 47 00 41



# Bibliothèque

La bibliothèque de Chadron, située dans un local de la mairie, propose près de 900 livres adultes et jeunesse et un accès à la **plateforme numérique @litthèque** (comprenant une offre : **cinéma, musique, e-book, magazines, journaux, formations en ligne**) pour chaque foyer inscrit à notre bibliothèque. Ce service est fourni en partenariat avec la **Médiathèque départementale**.

Inscrivez-vous sur le site <https://mdhl.mediatheques.fr> puis cliquer sur **inscrivez-vous** en précisant votre bibliothèque : **Chadron**. Vous recevrez par la suite un mail auquel vous devrez **répondre** afin de confirmer votre adresse.

Le bibliobus ainsi que les navettes de la Médiathèque Départementale nous permettent de renouveler régulièrement les références et de bénéficier de nouveautés.

**@litthèque**  
VOTRE PLATEFORME DE STREAMING

@litthèque est un service de la Médiathèque départementale de la Haute-Loire, **gratuit\*** et sans publicité, disponible dans votre médiathèque de proximité.

Tous les mois, vous bénéficiez :

- de la musique en illimité ;
- des formations en illimité ;
- des livres en streaming en illimité ;
- de 4 livres en téléchargement ;
- de 4 vidéos en streaming ou téléchargement (films, documentaires, courts-métrages, films d'animation,...) ;
- de 30 consultations de presse quotidienne (nationale et régionale) et de 15 magazines.

\* Sous conditions d'inscription dans une bibliothèque partenaire, de résidence en Haute-Loire, et au limite d'un compte adulte et un compte enfant par foyer. Nécessite une connexion haut-débit.

**COMMENT S'INSCRIRE ?**

- 1 Rendez vous sur <https://mdhl.mediatheques.fr> et inscrivez-vous.
- 2 L'accès à la plateforme est soumis à validation par votre médiathèque de rattachement.

## Infos pratiques :

**Heures d'ouvertures :** Lundi : 14h à 19h, Mercredi : 14h à 17h, Vendredi : 9h30 à 11h30 et 14h à 17h, Samedi : 10h30 à 12h.

**Tarifs : Adhésion gratuite.**

**Catalogue en ligne :** <http://mezenclouremeygal.bibli.fr>, culture, Réseau des bibliothèques, consultez le catalogue en ligne, choisissez Chadron.

**Contact :** [biblio.chadron@gmail.com](mailto:biblio.chadron@gmail.com) ou 04.71.03.81.62 pour nous suggérer vos demandes de réservation à la Médiathèque de la Haute-Loire.

Les bénévoles essaient de proposer au moins une animation par an. Pour 2024, le spectacle "Le Claude" a fait salle comble.

Petits et grands sont entrés peu à peu dans son monde un peu loufoque...

Nous nous sommes également inscrits pour 2025.



## Inscription au Prix Passeurs de Mots

5 ouvrages étaient à disposition des lecteurs afin d'en établir un classement après lecture.

Ci-joint le classement de toutes les bibliothèques participantes.

**PRIX PASSEURS DE MOTS**

330 lecteurs  
253 votants

**MOTS ET HUMOURS**

15	49	60	87
41	47	55	68
49	60	60	29
72	57	46	41
64	65	40	30

**MOTS ET HUMOURS**

PRIX PASSEURS DE MOTS  
DU 15 SEPTEMBRE AU 15 MARS 2024  
[WWW.PASSEURSDMOTS.FR](http://WWW.PASSEURSDMOTS.FR)

5 ROMANS  
COUPE DE CŒUR  
EN MÉDIATHÈQUES  
DU LIVRAOIS-FOREZ

CLÔTURE  
SAMEDI 6 AVRIL

## 27ème Automnales du livre

Du 8 au 12 octobre ont lieu les traditionnelles "Automnales du livre" sur la thématique "IMAGES À TOUS LES ÉTAGES", vous pouvez retrouver tout le programme sur le site :

<https://www.mezencloiremeygal.fr/27eme-automnales-du-livre/>



## Spectacle Céleste Arbol au théâtre du Puy

Grâce à la société Save Assistance, mécène de La compagnie Le petit Théâtre, une trentaine de personnes de la commune de Chadron ont pu assister à l'avant-première du spectacle Céleste Arbol au théâtre du Puy-en-Velay, le vendredi 13 octobre 2023.

Tout le monde fut captivé par ce spectacle innovant, mêlant film d'animation et spectacle vivant sur le thème de l'environnement.

Tous les participants remercient infiniment cette personne pour sa générosité.





# Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS de Chadron peut participer à certains frais liés à vos enfants

- **Frais de cantine : 0.30€ à 0.60€/repas en fonction du quotient familial, sur justificatif annuel visé par l'établissement.**
- **Sorties scolaires : enfants de primaire et maternelle 6€/jour/enfant (max 5 jours) 2 sorties maximum.**
- **Centres de loisirs : de 4€ à 8€/jour en fonction du quotient familial (quotient familial inférieur à 1200).**

Les aides sont accordées sur présentation de justificatifs.

**Renseignements complémentaires en mairie de Chadron (Les nouveaux Chadronnais doivent nous informer de leur arrivée sur la commune pour bénéficier des prestations.)**

**L'année 2023 fut riche en événements :**

## **Rencontre Inter CCAS**

Chaque année, les centres Communaux d'Action Sociale des communes de Bains, du Brignon, de Chadron, de Cussac sur Loire, de Salignac sur Loire et de St Christophe sur Dolaizon proposent aux enfants de leur commune, âgés de 4 à 15 ans, de participer à une demi-journée de loisirs.

C'était à notre tour d'organiser cette rencontre cette année.

Les enfants se sont retrouvés au stade de foot sur 2 demi-journées encadrées par des intervenants de la Ligue de l'enseignement.

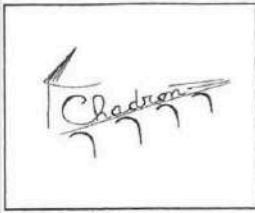
Les grands, au nombre de 30, ont pu s'initier au tir à l'arc et à la course d'orientation sous une chaleur inhabituelle pour une fin septembre.

Quant aux plus petits, au nombre de 49, ils ont pu choisir 2 activités parmi : tir ventouse, jeux d'orientation et athlétisme sous une température idéale.

Un goûter offert par le CCAS de Chadron est venu clôturer l'après-midi.

Le CCAS remercie chaleureusement les personnes qui ont accompagné ainsi que l'entente Loire-Mézenc qui a décalé son entraînement afin de laisser le stade de foot disponible.





Commune de Chadron 48150

# LE CCAS DE CHADRON

**LE PUY-EN-VELAY  
FORUM CHADRAC  
28 SEPTEMBRE**

**SAMEDI 28 SEPTEMBRE**  
17H00 ou 19H30

5€ LA PLACE POUR LES ENFANTS DE CHADRON (-15 ANS)  
12€ POUR LES ADULTES

www.cirque-medrano.fr

Le CCAS de Chadron est heureux de proposer des places 2ème catégorie pour le grand **Cirque Medrano** au tarif préférentiel de **5€** pour les enfants nés de **2010 à 2020 et habitant à Chadron** (Le CCAS prend à sa charge la différence.).

Les personnes de plus de 15 ans bénéficieront également d'un tarif de groupe à **12€**.

Réservez vos places **avant le 12 septembre** auprès du secrétariat de mairie **en joignant un chèque** (à l'ordre du Comité des Fêtes de Chadron)

Merci d'indiquer le nom-prénom des participants (5€/enfants et 12€/adultes) ainsi que le créneau horaire de la séance souhaitée :

**SAMEDI 28 SEPTEMBRE**  
**17H00 ou 19H30**



## Repas des Aînés

Les Chadronnais de plus de 65 ans ainsi que leurs accompagnants se sont retrouvés à l'issue des commémorations du 11 novembre dans les Bâtiments de la Ligue de l'enseignement autour d'un très bon repas confectionné par Sam Rochette de l'Ô Berges Sauvages.

Le magicien Didier Laurent, passant de table en table, a assuré l'animation par ses tours de magie aussi surprenant que bluffant, effectués sous les yeux des convives!



Emilie et Margot, chanteuses amateurs, ont fait la surprise d'interpréter quelques chansons de leur répertoire afin de clôturer cet après-midi.

Le CCAS a tenu à remercier Gilbert Roche pour son investissement durant plus de 12 ans en tant que Vice Président du CCAS. Il s'est démené à trouver des animations pendant de nombreuses années. Le boulier était très souvent mis à contribution pour les lotos. Fin gourmet, il savait toujours trouver le bon traiteur.



Le CCAS lui a offert un repas pour 2 au Bistrot de Justin.



Les colis de Noël ont été distribués aux personnes de plus de 75 ans n'ayant pu se rendre au repas.



Rendez-vous le **dimanche 17 novembre 2024** pour la prochaine édition, vous assisterez à la pièce du Théâtre de l'Ambroisie, " Des gommages corporels"! Ouvert à tous pour les non invités.



## Animations de Noël

En 2023, les membres du CCAS ont fait le choix d'ouvrir l'**Animation de Noël** à toutes les générations.

Le 28 décembre, une trentaine de personnes (grands-parents, parents et enfants) sont venues s'initier à différents jeux prêtés par la Médiathèque Départementale de la Haute-Loire. Grands jeux en bois, jeux de société, casques de réalité virtuelle ont fait le bonheur des petits et grands.

Ce moment convivial a permis à de nouveaux habitants de se présenter et de faire connaissance.

Cela a aussi été l'occasion de présenter notre bibliothèque et d'accueillir de nouveaux adhérents autour d'un goûter composé de gâteaux apportés par les participants.

Les boissons, mandarines et papillotes étaient offertes par le CCAS .

Une nouvelle formule qui a beaucoup plu et qui sera reconduite le 28 décembre ..



# Associations

## Le comité des fêtes

Samedi 9 décembre, les membres du bureau et une trentaine de bénévoles du comité des fêtes de Chadron (tous n'ont pas pu être présents) ont pu passer une journée des plus conviviales ensemble dans le département du Puy-de-Dôme. C'est en car que toute la tribu s'est rendue au pied du Puy-de-Dôme pour une ascension jusqu'au sommet en Train crémaillère. Hélas ce ne fut pas la vue magnifique qui nous a coupé le souffle mais un vent glacial et violent, tellement violent que le département fut placé en vigilance orange quelques heures après notre départ. Pour se remettre de notre périple, nous avons pu déguster une très bonne Truffade au restaurant Le Picrocole à Royat.



L'après-midi, tout le monde s'est rendu à Royatonic où chacun a pu profiter à sa guise des bains, du SPA, Sauna, Hammam, Jacuzzi et autres piscines chaudes ou glacées selon ses goûts. C'est aux environs de 18h que la troupe est remontée dans le car pour un retour à domicile, détendue et la tête remplie de bons souvenirs.

Un grand merci à Manu Crespy et Nelly Braud pour tout le travail fait en amont, pour l'organisation de cette belle journée.

Si vous avez des attentes, des suggestions, n'hésitez pas à contacter un des membres du bureau. Si vous voulez adhérer au comité : vous devrez vous acquitter de la somme de 3€.

Nous avons besoin de vous, besoin de bénévoles!  
A très vite.

Les membres du bureau du comité des fêtes.





# Vogue 2024

Le soleil et la chaleur étaient au rendez-vous pour ce weekend festif.

Dès vendredi, les bénévoles se retrouvaient pour monter le barnum et le four était allumé pour cuire le pain du dimanche...

Samedi, dès 14h jusqu'à 20h30 se déroulait le concours de pétanque ; 52 doublettes : belle performance.

Pendant ce temps, les enfants se faisaient maquiller ou se régalaient d'une crêpe.

Il faisait chaud, au bar la marquise (et la bière!!!!) avait beaucoup de succès. En soirée frites, hotdog et grillades faisaient le bonheur des affamés.



Aux alentours de 22h le groupe SR Entr'amis s'installait et jouait de nombreux titres pour notre plus grand plaisir d'ailleurs quelques courageux dansaient et chantaient.

Ainsi s'achevait cette première journée tard dans la nuit.....

Dimanche, toujours avec le soleil, s'installait la vente des gâteaux, des brioches au sucre, des fouaces et du pain tout chaud sorti du four. Quel succès!! A midi tout était vendu. Bien sûr certains regrettent le temps où nous passions dans les villages, malheureusement il manque de bénévoles et de voitures.

L'après-midi, vers 15h, commençaient les olympiades organisées par les jeunes de la commune

Étaient proposés : foot boules, ventrigrisse, brouette, color run.....

Félicitations aux participants et surtout aux jeunes si impliqués

Vers 16h, commençait la vente des tickets repas: 260 vendus et à 20h sous le chapiteau les participants mangeaient les célèbres saucisse-lentille, fromage et tarte, au son d'un orgue de barbarie, bien apprécié de tous: d'ailleurs certains chantèrent avec le musicien.

Un magnifique feu d'artifice clôturait cette soirée.



Merci à tous les participants.

Merci à tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette vogue car sans eux rien ne serait possible

Merci à monsieur le Maire et son équipe municipale

A l'année prochaine pour une nouvelle aventure

En attendant retenez la date du **26 OCTOBRE** aux bâtisses de Colempce pour une soirée film et festive : les détails seront sur illiwap.

**Le comité des fêtes de Chadron**



---

## **GYM douce pour les plus de 60 ans**

10 cours de Gym douce pour les plus de 60 ans ont été dispensés aux Bâtisses de Colempces.

Il s'agit d'un projet gratuit, mis en place par l'UFOLEP : Equilibre en mouvement.

5-6 personnes ont participé à ces mercredis, cependant le faible nombre de participants ne permettra pas de poursuivre cette animation, il aurait fallu créer une association et signer un contrat avec l'UFOLEP.

Pour ceux qui souhaitent poursuivre, les cours sont aussi assurés à St Martin de Fugères, je vous invite à les contacter pour plus d'informations. Morgane va faire une découverte du pilate a Chadron les mardis à 20h30, début des cours mardi 10, pérennisé ou pas en fonction de l'intérêt.

# Association GYM de Chadron : un succès qui ne se dément pas....

Cela fait maintenant 15 ans que des cours de gym sont proposés à Chadron !

Cette année nous sommes 16 à retrouver notre prof "David" toutes les semaines pour une heure d'activité dans la bonne humeur. Au programme : renforcement musculaire, boxe, cardio... Des moments conviviaux



ponctuent l'année avec notamment des rencontres avec les clubs de gym voisins.

Depuis 3 ans, l'association propose un marché de Noël mi-décembre :

le vendredi 16 décembre, huîtres, soupes, biscuits, vin chaud et chocolats ont été ainsi dégustés dans une

ambiance chaleureuse autour des braseros. Cela a permis de récolter un peu d'argent afin de proposer une cotisation à l'année à prix très attractif.

*Les cours ont lieu tous les lundis de 19h45 à 20h45, salle des rencontres. La cotisation 23-24 était de 65€.*







# AS Chadron St Martin



- **LA SAISON 2023-2024**

L'AS Chadron St Martin a débuté en septembre sa saison 2023-2024 en engageant trois équipes : District 3 et District 5 pour les seniors ainsi qu'une équipe en championnat vétérans (plus de 35ans).

L'effectif s'est fortement rajeuni, une cinquantaine de joueurs composent les trois équipes.

Après une année sportive compliquée, les résultats sportifs seniors sont mitigés. En D3 l'équipe arrive à se maintenir de justesse et en D5 l'équipe arrive avant-dernière (pas de descente possible). Deux entraînements par semaine sont proposés aux joueurs. L'équipe vétérans quant à elle joue les samedis soir dans une bonne ambiance. (Match sur demi-terrain à 7 contre 7)

Les joueurs du club ont distribué fin décembre le calendrier 2024 dans les villages des communes de Chadron et St Martin de Fugères, nous remercions tous les habitants qui nous ont reçus chaleureusement et tous nos sponsors pour la réalisation du calendrier.

- **REMISE ÉQUIPEMENTS**



Vendredi 26 janvier les joueurs de l'AS Chadron St Martin se sont retrouvés au bar le Yam's au Puy en Velay pour une remise d'équipements. Un nouveau survêtement aux couleurs du club violet et noir et un teeshirt sont proposés aux joueurs et supporters avec l'aide de cinq sponsors. Le Bar le Yam's au Puy en Velay, l'organisme de formation DEA du Puy en Velay, l'entreprise de pyrotechnie Arsotech, l'équipementier sportif Sport Avenue et la boulangerie du Pertuis ont sponsorisé ces équipements. Le club remercie tous ces sponsors qui nous ont permis d'avoir de nouveaux équipements.

## ● LA SAISON 2024-2025



De gauche à droite :

- Debout : ARCIS Gilbert, REDON Thierry, RIOU Maxime, ANDRE DE L'ARC Anis, GILHARD Yohann, BIRON Pierre, PLO Sylvain, DEFAY Mathéo
- Assis : ADDOUCHE Enzo, RIBEYRON Yoan, FALCON Clément, RIOU Jérémy, REDON Mathis, CURBILIE Romain, VEYSSEIRE Maxime, ARCHER Benoit

*Le club remercie HELLOBURO et Rectification du Velay pour les maillots inaugurés lors du match de coupe de France.*

### □ Premier match de la saison 2024/2025 le 25 août 2024 :

La saison 2024/2025 a débuté avec le 1<sup>er</sup> tour de la Coupe de France et la réception de Sainte-Sigolène (D2). Nos chadronnais (voir photo ci-dessus) se sont bien battus face à une très belle équipe de D2 mais s'inclinent logiquement sur le score de 4-1.

Place maintenant au championnat et la première échéance le 08 septembre pour la D3 et la D5.

Le club remercie tous les joueurs, dirigeants et supporters présents chaque week-end. Des bénévoles au service du club qui permettent de faire vivre cette association et entretiennent une bonne ambiance et la joie de se retrouver autour du football.

## ● GROUPEMENT JEUNES LOIRE MEZENC



Le groupement jeunes LOIRE MEZENC fédère les jeunes du Monastier, Laussonne, Arzac et Chadron St Martin. Il compte des équipes (filles et garçons) dans toutes les catégories, de 5 à 18 ans, et bénéficie d'une classe sportive dans le cadre des collèges du Monastier. Un des événements majeurs est le tournoi U11 et U13 régional qui se déroule à Colempce. La dernière édition a eu lieu le week-end des 22 et 23 juin.

Si votre enfant souhaite pratiquer le foot dans une ambiance chaleureuse, vous pouvez prendre les renseignements nécessaires auprès de Quentin au 06 84 48 57 38 ou Aymeric au 06 84 22 27 74.

## RECHERCHE JOUEURS SENIORS/VETERANS



Le club est toujours en recherche et recrute des dirigeants ou des joueurs de tous niveaux et de tous âges. Si vous souhaitez jouer ou vous investir dans l'association, n'hésitez pas à prendre contact avec nous au 06.14.77.16.83 ou par mail : [aschadronstmartin@gmail.com](mailto:aschadronstmartin@gmail.com)



## Les Petites Mains de Chadron

L'association Les Petites Mains de Chadron, couvige de dentellières, existe depuis 2001.

En 2023, les membres du club se sont réunis tous les lundis après-midi (hors vacances scolaires) à la Salle des rencontres.

Chacune choisit les modèles qu'elle veut réaliser en fonction de son niveau et de ses envies.

L'année passée a été l'occasion de créer, entre autres, marque-pages, bijoux, napperons, attrapes-rêves, boules et étoiles de Noël.

En juin, pour la première fois, nous avons participé à Monast'Art, réunion d'artisans et d'artistes tant professionnels qu'amateurs. Cette manifestation a eu lieu au Monastier le 11 juin 2023.

A cette occasion, nous avons vendu certaines de nos créations au profit de la Ligue contre le cancer.

Lors de la dernière assemblée générale, Babeth Roche et Françoise Bonnet, respectivement présidente et trésorière de l'association, ont souhaité passer la main.

La présidence est désormais assurée par Marie-Hélène Roux et la trésorerie par Françoise Gastel, tandis que Marie-Thérèse Bachet continue de gérer le secrétariat.

Un grand merci à Babeth et à Françoise pour leur implication au niveau du bureau pendant de longues années, et pour leurs conseils toujours avisés.

Après la pause estivale, les dentellières ont repris leur activité le lundi 9 septembre 2024.



Remise de notre participation à la Ligue contre le cancer.

Photo : droits réservés

# L'Assemblée des 4 vents d'Archinaud

Le 6 avril dernier, une soixantaine d'habitants d'Archinaud se sont retrouvés autour d'un repas, cuisiné dans le four de l'assemblée du village. Le repas s'est prolongé jusqu'en fin d'après midi autour de parties de cartes pour certains.



Les membres de l'Assemblée donnent déjà rendez-vous le 31 Octobre prochain pour la vente de Pizza à l'occasion d'Halloween!

## HATHA YOGA

Tous les jeudis soirs de 19h15 à 20h30, Véronique nous propose des séances de HATHA YOGA en toute simplicité et convivialité à la salle des rencontres sous la Mairie de Chadron. Tarif : 50€ les 10 séances.

Des stages sont organisés les étés.

Pour tout renseignement : [vroudon42@gmail.com](mailto:vroudon42@gmail.com) ou 06 37 48 33 45.



### **Théâtre d'improvisation à la rentrée à Chadron**

A partir du 11 septembre, des cours de théâtre d'improvisation adultes (de débutants à confirmé(e)s) seront proposés à la salle des rencontres de Chadron (sous la mairie) tous les mercredis à 19h. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le 07 68 96 99 01.



### **Pilate**

Essai de cours de pilates avec Morgane les mardi à 20h30, premier cours mardi 10 septembre. En fonction de l'intérêt pour le cours il y aura continuité ou pas. L'horaire n'est pas encore défini pour l'année. Pour plus d'information contacter Isabelle au 0630635688.

## **NOS COMMERCES**

Retrouvez tous nos commerces dans l'annuaire de notre site internet [mairiedechadron.fr](http://mairiedechadron.fr) ou dans l'annuaire d'Illiwap "Mairie de Chadron".

Associations, Commerces, Artisans

Vous souhaitez apparaître sur notre site, faites nous parvenir vos références en mairie avec votre logo et nous vous ajouterons.

## **Répertoire entreprises et associations**

<b>Paysans producteurs locaux (vente directe)</b>			
La ferme des trois cascades - Denis Bruand	Le Crouzet	Fromage	04 71 08 90 90
SAS Les Eygagères - Romain Michel	Les Eygagères	Viande fraîche, salaison, charcuterie	06 51 13 89 81
Ferme du Pont de Chadron - Clovis et Julie	Archinaud	Viande de bœuf, porcs et moutons	06 95 57 32 38
Le champ des Sittelles - Dominique Durkalec et Sandrine Prost	Chabreyres	Petits fruits, confitures, sirops	06 21 50 63 70
Frédéric Chaize	Chabreyres	Miel	06 89 94 54 59

<b>Commerçants et accueil</b>			
Ô'berges sauvages - Rochette Samuel	Le bourg	Produits locaux, bar, restaurant, gîtes, dépôt de pain	06 63 03 72 67
Gîte Le mas de Ramas - Elisabeth Pralong	Ramas - Colempce	Meublés, gîtes	04 71 08 91 01 07 63 44 95 88
Centre les bâtisses de Colempce	Colempce-Bas	Gîtes de groupe, mariages, séminaires	04 51 43 01 13 07 43 10 01 19

<b>Artisans</b>			
Entreprise Annereau - Luc Annereau	Onzillon	Maçonnerie, gros œuvre de bâtiments	06 98 18 26 60
Lucas Gravier	Archinaud	Maçonnerie, Charpente, couverture, Zinguerie.	06 15 72 33 60
EL Fontanel Ferdi	Colempce	Placo, Plâtrerie, peinture et petits travaux	06 38 21 89 95
Gaël Charles	Archinaud	Tailleur de pierre	06 22 43 80 63
Yvan Rochette	Chabreyres	Ebéniste	06 80 10 08 96
David Degeorges	Le bourg - Les Clauses	Carrosserie - mécanique	09 67 74 65 50
Eric Lacaze	Colempce	Nettoyage	06 47 55 66 11
Jérôme Llas - Velay Motoculture	Onzillon	Vente et réparation en motoculture	09 52 20 65 68
Pierrick Vermeersch	Colempce	Entretien espaces verts, jardins, paysagiste	06 86 43 73 15
Vanessa Coste	Archinaud	Sage-femme libérale	06 26 52 92 79
Philippe Freycon	Archinaud	Plafond tendu, revêtement, peinture	06 11 57 60 64
Florine Gerentes	Le Bourg	Atelier relooking de meubles et objets	06 84 54 57 90



<b>Associations</b>	<i>Renseignements et coordonnées en mairie</i>		
Comité des fêtes	Geneviève	Animation de la commune	
AAPPMA Le pont de Chadron		Pêche	
AICA des deux vallées		Chasse	
AS Chadron St Martin	Max Fabien	Foot séniors et vétérans	06 59 78 44 27 06 14 77 16 83
Entente Jeunes Loire Mézenc	Aymeric	Foot jeunes (de 5 à 18 ans)	06 84 22 27 74
Gym Chadronnaise	Amélie	Gym adultes	06 86 33 86 27
Yoga et médiation	Véronique	Hatha yoga	06 37 48 33 45
Dentelle chadronnaise	Marie-Hélène	Dentelle au fuseau	06 12 67 32 64
Les chabreyrous	Gérard	Association de village	
Les 4 vents	Nicolas	Association de village Archinaud	06 25 95 20 87

*Vous avez noté un oubli ou une erreur ? Merci de contacter la mairie afin de mettre à jour vos coordonnées.*

*Le bulletin est également à disposition des associations pour la diffusion d'informations ou d'articles.*

# Le curé D'aulière

par Pierre BONNET

Ceux qui s'intéressent à la généalogie et également à l'histoire locale, ont la possibilité de consulter sur le site des archives départementales les extraits d'actes de naissance, décès ou mariages.

Pour la commune de Chadron, on peut avoir accès :

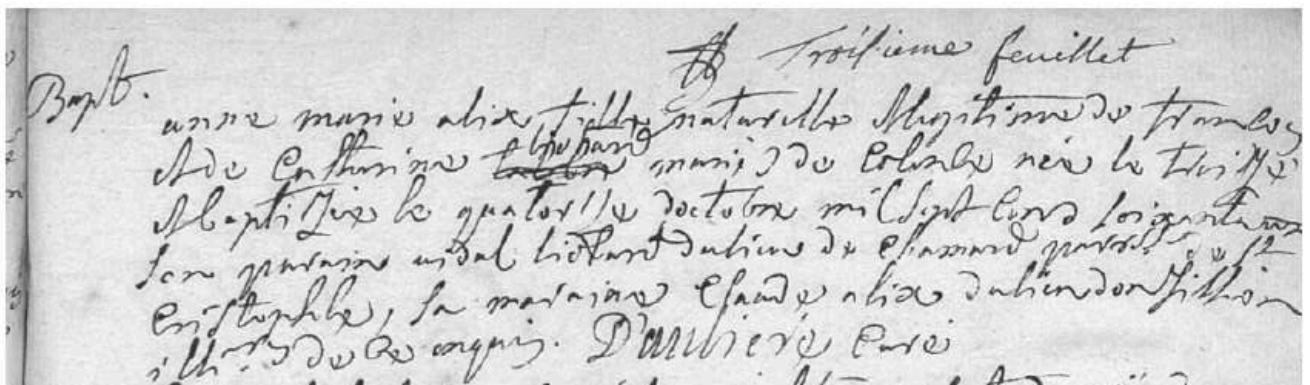
-aux registres d'état civil tenus par les maires après la révolution. On trouvera les naissances jusqu'en 1923, les décès et mariages jusqu'en 1930.

-aux registres paroissiaux, avant la révolution tenus dans les paroisses par le curé. Pour ce qui est de Chadron, nous avons un seul registre, baptêmes, mariages sépultures de 1736 à la révolution. 2 autres registres antérieurs existaient et ont à priori été subtilisés à la cure de Coubon antérieurement à l'année 2000. C'est une perte inestimable pour notre patrimoine, on espère vivement qu'ils ré-apparaîtront un jour et seront disponibles comme les autres librement sur internet sur le site des AD.

Cet unique registre paroissial est essentiellement tenu par un seul curé, le curé D'aulière, de 1736 à 1783 date de son décès. C'est sans doute le curé qui a le plus de longévité dans la paroisse, il décède le 16 décembre 1783 à l'âge de 81 ans. Il sera resté curé à Chadron pendant 53 ans.

C'est lui qui tient le registre, il est très présent, et ses vicaires sont rarement sollicités. Le gros souci, c'est qu'il écrit très mal, et on a beaucoup de mal à le lire, de plus ça ne s'arrange pas vraiment avec l'âge. Il sera enterré dans l'église de Chadron le 18 décembre 1783, les curés de Solignac et du Brignon sont présents, ainsi que leurs 4 vicaires. C'est Jacques Chabrier qui est alors diacre qui va annoter le registre des sépultures (Jacques Chabrier est natif de Chadron, il sera quelques années plus tard le deuxième prêtre du diocèse à être guillotiné place du Martouret lors de la révolution )

Le curé D'aulière signe invariablement « D'aulière curé »



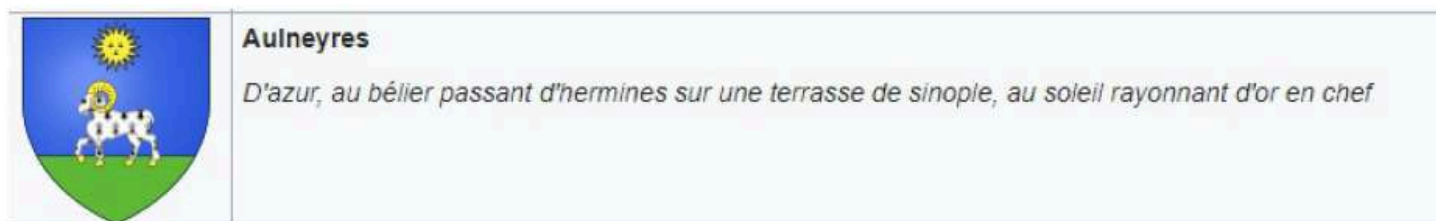
C'est sans doute quelqu'un de très modeste, on ne note pas de différence de traitement dans la transcription de l'état civil de ses paroissiens, pas d'éloge particulier, pas de mot désobligeant .



En réalité il ne s'appelle pas D'aulière, mais Joseph De Maty de la Combe d'Aulneyres, il est né le 23 mars 1702 à Aulneyres, commune de Saint Pierre de Colombier canton de Burzet en Ardèche. Il est fils de Jean De Maty de la Combe d'Aulneyres et de Françoise De Conches. Le couple aura 12 enfants ! Joseph arrive donc à Chadron en 1730, il a alors 28 ans, il y restera jusqu'à son décès en 1783 à l'âge de 81 ans.

A Aulneyres, il y a une maison forte où est né Joseph, et jadis il y avait une tour pouvant servir de position avancée au château de Montpezat. La terre d'Aulneyres est venue aux De Maty en provenance des Montlaur, elle a été attribuée à la sœur de Joseph mariée à Thomas Claude Arnaud de Praneuf. Curieusement, Joseph sera le dernier des De Maty D'Aulnières, malgré une fratrie de 12 enfants ! (essentiellement des filles et quelques décès)

Le blason du fief d'Aulneyres :



Le petit hameau d'Aulneyres existe toujours près de Burzet, mais se nomme désormais Aulueyres !

Revenons à Chadron, lorsque vous irez à l'église ou au cimetière, vous passerez inévitablement au beau milieu de l'ancienne église, le long du presbytère ; ayez une pensée pour **Joseph De Maty de la Combe d'Aulneyres**, il est là, tout près, juste sous vos pieds !